

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ANNE-MARIE PARENT**, présidente  
**M. JOHN HAEMMERLI**, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR SEPT TERRITOIRES ET DE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 15 janvier 2013 – 19 h  
Maison du citoyen  
1405, route Saint-Philippe (Secteur Dubuisson)  
Val-d'Or

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 JANVIER 2013 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. Michel Proulx .....	4
------------------------	---

M. Joey Hardy .....	13
---------------------	----

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik Mmes Adrienne Anishinapeo, Doris Papadie et M. Jonathan Leclair .....	25
---	----

Ville de Senneterre M. Jean-Maurice Matte, maire .....	37
---	----

Corporation développement économique Senneterre M. Jean-Maurice Matte.....	51
---	----

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) MM. Henri Jacob et Doris St-Pierre .....	57
--	----

CLD de la Vallée-de-l'Or M. Pierre Dufour .....	77
--	----

DISCOURS DE FERMETURE .....	82
-----------------------------	----

### AJOURNEMENT

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :**

5  
10  
Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue*. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux sur Internet par le biais de la Webdiffusion.

15  
Je suis Anne-Marie Parent, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20  
Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire John Haemmerli, de Jasmin Bergeron qui est analyste, et de Marie-Josée Harvey, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission.

25  
Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Michel Guimont, responsable de la sonorisation.

30  
Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Yolande Teasdale, sténographe officielle.

35  
Les transcriptions de la séance de ce soir seront accessibles dans environ une semaine dans les centres de consultation et également sur le site Web du BAPE.

Les 6 et 7 novembre dernier, nous avons tenu la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Ce soir, nous abordons la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Le déroulement de la séance de ce soir est le suivant :

40 • Ceux qui ont transmis un mémoire seront appelés à l'avant pour présenter leur mémoire, selon l'ordre de la liste d'inscription.

45 • Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter d'inscription sur la liste.

• Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

50 • Au besoin, la commission d'enquête échangera par la suite avec le présentateur du mémoire afin de préciser, si besoin est, son point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes non inscrites et qui voudraient présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 15 minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, sept présentations sont prévues à l'horaire.

65 La commission siégera aussi ce jeudi 17 janvier, à 13 h 30, à Témiscaming, et la semaine suivante, le mercredi 23 janvier, à 13 h 30, à Campbell's Bay .

70 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Toutefois, ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

85 Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 300 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 200, on peut alors rectifier ce fait.

90 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

95 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE, et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux

100 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Par la suite, le ministre décidera de la date et des modalités selon lesquelles le rapport sera rendu public.

105 En vertu de l'article 42 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois de la fin des consultations, mais la commission pourrait le déposer avant, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés.

110 Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection. Il appartient alors au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modification, ou encore de la refuser.

115 Parallèlement à cette partie publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

120 Les documents qui seront déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de consultation, ainsi que sur le site Web du BAPE. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique via le site Web.

125 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

130 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui était sur vos chaises, et aussi qui est disponible à l'entrée de la salle, et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de bien prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

135 Alors, nous en sommes venus à la présentation des mémoires. J'invite donc maintenant notre premier participant, monsieur Michel Proulx, à venir nous présenter son mémoire. Bonsoir, Monsieur Proulx.

**M. MICHEL PROULX :**

140 Bonsoir! Je ne sais pas si on m'entend?

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous entend.

145

**M. MICHEL PROULX :**

Je pense que je m'en vais lire le mémoire directement.

150

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez 15 minutes.

**M. MICHEL PROULX :**

155

Oui, il a cinq pages.

**LA PRÉSIDENTE :**

160

Ça va bien.

**M. MICHEL PROULX :**

Ça ne sera pas long, il faut que je le charge.

165

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Est-ce que vous avez une présentation PowerPoint qui accompagne votre mémoire?

170

**M. MICHEL PROULX :**

Non, il y a juste une carte.

175

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est la carte.

180

**M. MICHEL PROULX :**

Oui.

185

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien, parfait. Alors, la parole est à vous.

190

**M. MICHEL PROULX :**

Oui, mais j'attends qui charge. Qui s'ouvre, autrement dit.

195

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour ceux qui sont à l'écoute via Internet, nous sommes en train de charger une carte. Alors, ça ne sera pas très, très long.

200

**M. MICHEL PROULX :**

La carte est déjà chargée de l'autre côté. Je sais pas si c'est moi qui s'occupe... le monde du PC, c'est pas mon domaine.

205

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous pouvez commencer la présentation de votre mémoire, pendant ce temps-là on pourra...

**M. MICHEL PROULX :**

*Alors, Mémoire portant sur les aires protégées des marais du Lac Parent versus nouvelles géoscientifiques.*



210

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Je dois vous mentionner en partant... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « [...] de cette ceinture volcano-sédimentaire. »**

215

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Ça serait plus simple si vous affichiez 100 % de l'image à l'écran.

220

**M. MICHEL PROULX :**

C'est parce qu'on ne verra pas, la définition est trop grande. J'avais demandé qu'elle soit à 400. C'est pas pour rien, c'est pour voir dans les détails. Bon, je vais continuer pendant ce temps-là.

225

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « En regardant la carte du gradient... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « ... vient gruger une partie de cette ceinture. »**

230

Là, on voit la ligne pointillée, en noir, qui représente la limite nord de la ceinture volcanique.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

235

**Début de la phrase à la page 2 : « Son extension vers le nord passerait au nord... »**

**Fin du mémoire.**

Merci.

240

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie, Monsieur Proulx. Si vous voulez bien rester en place, on aurait quelques questions à vous poser. Les pages de votre mémoire sont identifiées Géo-Consilium.

245

**M. MICHEL PROULX :**

Oui.

250

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous parlez en votre nom?

255

**M. MICHEL PROULX :**

Géo-Consilium c'est moi.

260

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est vous? C'est votre entreprise à vous?

265

**M. MICHEL PROULX :**

Oui. Je suis géologue consultant, puis je consulte sous le nom de Géo-Consilium.

270

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Est-ce que ce que vous mentionnez là, cette information-là, est-ce qu'à votre avis, il y a d'autres géologues qui ont les mêmes informations, qui ont aussi parcouru le territoire ou qui ont trouvé cette information?

275

**M. MICHEL PROULX :**

À ma connaissance, non. Comme je disais dans mon mémoire, c'est que c'est considéré comme une zone de granitoïdes; qui dit granitoïde dit stérilité, tout simplement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez échangé ce sujet-là avec le MRN?

280

**M. MICHEL PROULX :**

285

Oui. J'ai parlé au géologue résident, James Morehead, parce que, moi, j'ai des propriétés dans le secteur et puis je lui ai fait mention comme quoi que suite à une certaine découverte, que j'étais directement dans une zone protégée ou probablement ou potentiellement protégée. Il a reconnu que le ministère avait fait une gaffe, tout simplement, quand ils ont déposé leur projet... leurs recommandations au BAPE. Ils ne se sont pas aperçus qu'ils étaient dans une zone... qu'il y avait une zone volcanique sédimentaire qui passait là.

290

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. O.K., je vous remercie. Monsieur Haemmerli?

295

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, les zones sur lesquelles vous avez des titres sont situées dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée?

300

**M. MICHEL PROULX :**

Non. La réserve, la zone 2 est venue s'accoter sur mes terrains, la zone 2.

305

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Puis, bon, on a eu un peu de difficulté à localiser, à partir de cette carte, mais une fois qu'on a trouvé le levé magnétique, le rapport du DP2010, c'est devenu plus clair. Donc, si j'ai bien compris, ces levés-là c'était pour couvrir un territoire qu'on connaissait peu?

310

**M. MICHEL PROULX :**

Exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ou pas bien.

315

**M. MICHEL PROULX :**

C'était pour promouvoir l'exploration à l'est de Senneterre que le ministère a fait faire ce levé en 2010.

320

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Parce que pour l'instant, si on se fie aux documents de synthèse qu'on peut consulter sur le site du ministère ou ailleurs, les mines en exploitation, les projets miniers, les projets d'exploration, il n'y en a pas finalement dans ce secteur-là.

325

**M. MICHEL PROULX :**

Ah, bien là!

330

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Il y a les gîtes que vous avez identifiés sur votre carte?

335

**M. MICHEL PROULX :**

Oui. On va aller en haut complètement. À l'est de la rivière Bell, il y a deux gîtes présentement de connus. Il y a le gîte Delandore, gîte aurifère Delandore.

340

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui.

345

**M. MICHEL PROULX :**

Il y a un gîte de cuivre, zinc, Tonnancour, qui n'est pas sur la carte que vous avez, parce que j'ai mis une carte addendum, c'est celle-là qu'on a à l'écran présentement. Vous l'avez?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

350 C'est la deuxième, oui, je l'ai.

**M. MICHEL PROULX :**

355 Vous l'avez la deuxième?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

360 Effectivement. Mais par rapport aux failles puis aux gisements qu'on connaît en Abitibi, est-ce que c'est du même ordre de grandeur?

**M. MICHEL PROULX :**

Oui.

365 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ou c'est quelque chose qui pourrait révéler le même...

**M. MICHEL PROULX :**

370 Le potentiel est là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

375 Le potentiel est là.

**M. MICHEL PROULX :**

380 Le potentiel est là, les zones de déformation sont là. Les lithologies sont là, les altérations sont là aussi.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

385

**M. MICHEL PROULX :**

On peut se référer, entre autres, si on regarde à l'ouest de la rivière Bell, il y a les dépôts de Despinassy, les dépôts aurifères de Despinassy qui sont dans la même structure.

390

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui. Ah! D'accord. Bon, maintenant, c'est sûr que le ministère, il prend des décisions sur les connaissances qu'il a au moment de prendre la décision. Là, vous en apportez une pour les marais du lac Parent, mais finalement, c'est une situation qui pourrait se présenter à d'autres endroits. À un moment donné, les décisions sont prises, là. Qu'est-ce qu'on peut faire? Comment on pourrait, finalement, respecter les droits auxquels vous faites allusion et puis, en même temps, aller de l'avant avec le projet?

395

**M. MICHEL PROULX :**

Je pense que ni un ni l'autre n'empêche les deux en même temps pour l'instant. Parce que la décision définitive, pour les marais du lac Parent, je pense qu'elle n'est pas prise encore. Elle est sujette à discussion.

400

405

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Selon ce que vous nous proposez, c'est-à-dire de l'éclaircir et de garder le statut provisoire?

410

**M. MICHEL PROULX :**

Oui.

415 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Merci, Monsieur Proulx.

420 **M. MICHEL PROULX :**

C'est important, entre autres pour la ceinture volcanique, de bien délimiter la limite nord. La zone en pointillé.

425 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui, celle qui vient en contact avec les deux zones d'agrandissement proposées.

**M. MICHEL PROULX :**

430 Exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Merci, Monsieur Proulx.

435 **M. MICHEL PROULX :**

Merci.

440 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Proulx. J'appelle maintenant monsieur Joey Hardy. Si vous voulez bien patienter encore une minute, ça ne sera pas long.

445 **M. JOEY HARDY :**

Bonjour!

450 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir, Monsieur Hardy. Je comprends que votre mémoire porte sur l'aire protégée projetée des marais du lac Parent.

455 **M. JOEY HARDY :**

C'est exact. Je suis trappeur avec mon père de génération en génération. On a commencé avec mon grand-père et mes enfants sont impliqués. On est une famille de forestiers, j'ai moi-même planté des arbres pendant quelques années.

460 On peut voir sur la carte affichée à l'écran que notre territoire de trappe est quand même assez vaste. C'est plus grand que l'aire projetée des marais du lac Parent, mais juste au sud. Bon, on ne le voit pas sur cette carte-là, j'ai eu de la misère quand même à fusionner des cartes, là. Les agrandissements supplémentaires projetés viennent toucher, en fait, à notre territoire.

465 Au cours des années qu'on a passées en forêt à trapper, on a été aptes à porter quelques observations, entre autres quand on côtoie les compagnies forestières, les chasseurs, pêcheurs, et cetera, en forêt, on se rend compte qu'il y a un certain respect des usagers qui s'installe. L'image ici en est un bon exemple.

470 On voit, en premier plan, une boîte à martre, qui est une boîte qui sert à mettre de la viande et un piège, et puis on ne le savait pas, mais on a mis ça dans une aire qui était prévue pour être coupée, et puis – ça, cette photo-là a été prise cette année – la compagnie forestière a mis un ruban pour ne pas que la boîte soit écrasée. Et puis en arrière-plan, on voit la pile de bois où est-ce qu'ils sont passés. Donc, il y a quand même un certain respect de nos installations qui a été fait là-dessus.

480 On a été aptes aussi à constater qu'il y avait un certain impact sur les méthodes de coupe par rapport à l'activité du trappage, que ce soit de la coupe mosaïque ou de la coupe d'éclaircie commerciale, il y a un impact quand même assez majeur. Il y a une différence marquée entre les deux. On s'est rendu compte aussi que la longueur de la repousse avait une importance sur l'activité de trappage.



485 Puis tout ça m'amène à une étude de Gordon Weetman qui a été faite dans les années 60, que j'ai trouvée sur le site du gouvernement fédéral. Et puis, cet homme avait fait des essais sur une forêt, une pessière noire – pour ceux qui ne le savent pas, c'est une forêt qui est principalement composée d'épinettes noires – et puis il avait fait un test où est-ce qu'il y avait des parcelles qui n'étaient pas coupées, des parcelles où est-ce qu'ils coupaient 25 % des tiges les plus matures, et puis des parcelles où est-ce qu'ils coupaient 50 % des tiges.

490 Sur 40 ans, cet homme s'est rendu compte que dans les cas de 25 % et 50 %, tout ce qui avait été coupé avait été récupéré en termes de capacité forestière. Et puis on a aussi augmenté la vigueur des tiges et on avait réduit la mortalité associée à l'âge, là. Ce qui pourrait s'apparenter aux chablis qu'on retrouve en forêt.

495 Donc, il y avait un avantage indéniable au niveau de la productivité de la forêt à ne pas raser, mais à seulement collecter les tiges les plus matures.

500 Maintenant, il y a une étude similaire qui a été faite pour la coupe partielle en forêt mixte. Et puis cette étude a été faite par plusieurs corps de chercheurs mélangés : le Service canadien des forêts, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'Université Laval, Parcs Canada et Abitibi-Consolidated. Ce qu'on s'est rendu compte, dans la forêt mixte, c'est à peu près similaire. Lorsqu'on fait de l'éclaircie commerciale, on récolte à la longue plus d'épinettes rouges, moins de sapins baumiers, moins d'érables à épi, qui est une espèce indésirable, et d'autres espèces du même type. Et donc, on augmente la productivité.

505 Dans ce cas-ci, on parle d'une alternative intéressante au CPRS, qui est le mode normal de coupe.

510 Bon. Ici, j'ai encore une photo qui est un exemple – prise cette année aussi – de coexistence entre la coupe forestière et la trappe. On a une martre et une boîte à martre et puis à côté, il y a des traces de bûcheuse. Bon, c'est sûr qu'avoit fait une photo panoramique, on l'aurait mieux vu, mais on est dans une éclaircie commerciale.

515 Dans le cas d'une coupe à blanc par secteur ou un CPRS, on ne retrouverait pas de ces animaux-là. C'est des prédateurs qui vont aimer attaquer leur proie des airs, et puis on ne les retrouve pas dans de la coupe à blanc.

520 C'est généralisé pour tous les prédateurs. D'ailleurs, lorsqu'il y a une coupe forestière, on ne retrouve pas d'animaux avant un certain temps. On parle de tiges de longueur de cinq mètres et plus avant d'avoir une diversité aussi intéressante qu'avant la coupe.

525 Donc, pour ce qui est de moi, mon père et tout le reste, on approuve les agrandissements 1, 2, 3 qui ont été proposés à l'aire protégée des marais du lac Parent, et puis on propose, d'ailleurs, de mieux protéger ce secteur-là, en demandant la coupe, l'éclaircie commerciale dans ce secteur-là.

530 Sur la carte, ici, que j'ai pris des documents qu'il y avait de la partie 1 de l'audience publique, on voit en blanc les blocs de coupe qui ont déjà été pris, ce qui est la méthode standard de fonctionnement. Et puis on voit au sud, dans les parties 1, 2 et 3, qu'il reste encore beaucoup de forêts. Mais si on veut protéger le bassin versant, on pourrait utiliser l'éclaircie commerciale pour agrandir encore l'aire protégée.

535 Finalement, dans ces agrandissements-là on trouve aussi... ce qu'on peut voir à droite des marécages, et puis j'ai pris le temps d'encercler certains des marécages qu'on retrouve sur mon territoire de trappe, et puis on se rend compte qu'il y en a beaucoup. Il y en a, en fait, pour une superficie supérieure à celle de l'aire protégée projetée.

540 Et puis ce qu'on peut voir à gauche, où est-ce que j'ai changé le zoom, eh bien, quand on regarde de plus proche, on se rend compte que c'est plein de petits étangs, mais plein de petits étangs de castors, particulièrement. Les barrages de castors sont indiqués avec des petites lignes noires sur les cours d'eau, et puis il y en a dans à peu près toutes les branches imaginables. Donc, c'est des endroits qui vont être intéressants pour la faune. Les canards vont aller là, les orignaux vont aller là. On va retrouver des lynx beaucoup dans ces secteurs-là. C'est des endroits  
545 qui sont très prisés par les animaux.

550 En conclusion, si on regarde l'état des compagnies forestières après le crash en 2005, après la récession de 2008, on se rend compte que ce n'est pas nécessairement des compagnies qui sont bien en point. Il y a, après tout, Resolute, qui a changé de nom puis était en défaut de paiement avec ses créanciers. C'est des compagnies qui ont été chercher dans leurs ressources qu'ils avaient gardées pour les années futures. Si on pense au secteur du lac Evans, dans le coin de Matagami, où est-ce que c'était connu comme étant le jardin qu'ils se gardaient pour les 50 prochaines années. Bien, aujourd'hui, il a été presque tout coupé.

555 Dans cette optique-là, pour ces compagnies-là, il y aurait quand même un certain intérêt pour la récolte, de faire une récolte en utilisant l'éclaircie commerciale. Ça leur donnerait accès à des territoires qui sont présentement interdits à cause du mode de fonctionnement du CPRS.

560 Mais il y aurait aussi un intérêt pour la faune, parce que dans l'éclaircie commerciale, comme je viens de démontrer, il y a de la faune et puis ça foisonne. Ça donnerait aussi, dans le cas de l'aire projetée du lac Parent, la possibilité d'agrandir la superficie.

565 En terminant, j'aimerais dire qu'au sens large, l'éclaircie commerciale, à la lumière de ce que j'ai trouvé, je pense qu'on pourrait le regarder dans une application au sens large en Abitibi-Témiscamingue et au Québec.

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

570 Merci. Pourriez-vous revenir dans votre présentation à la carte du BAPE, le PR? Vous approuvez les agrandissements 1, 2 et 3 qui sont proposés?

**M. JOEY HARDY :**

575 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

580 Mais vous suggérez également d'autres agrandissements. Est-ce que vous pourriez situer sur cette carte, les agrandissements que vous, vous proposez?

**M. JOEY HARDY :**

585 Bon. 1, 2 et 3 se trouvent à être la bordure nord de mon terrain de trappe. Et puis, si on regarde, le terrain lui-même contient beaucoup de marécages et puis un peu au sud, aussi, il y en a d'autres.

Pour nommer les agrandissements que je propose, ça serait le bassin versant de la rivière du Hibou et puis le bassin versant de la rivière... j'ai un blanc de mémoire, là... Brassier.

590

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans lesquels sont situées les zones encerclées de rouge?

595

**M. JOEY HARDY :**

Bon. La rivière du Hibou se trouve à circuler ici, du nord au sud.

**LA PRÉSIDENTE :**

600

D'accord.

**M. JOEY HARDY :**

605

Et puis la rivière Brassier, du nord au sud, parallèle à l'autre, ça va finir à peu près ici, là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

610

Mais vous n'avez pas la délimitation des bassins qui nous permettrait de voir ce que vous proposez?

**M. JOEY HARDY :**

615

Non. On l'a grossièrement avec le rouge, ici. Ça serait une information supplémentaire que je pourrais vous envoyer. J'ai des très bonnes cartes topographiques échelle 1-20 000, mais je n'ai pas les données du ministère concernant les bassins versants exacts.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

620

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

625 Et la ligne en mauve, c'est votre territoire de trappe?

**M. JOEY HARDY :**

630 Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est un gros votre territoire de trappe?

635 **M. JOEY HARDY :**

Ça déborde, oui, ça s'en va au...

**LA PRÉSIDENTE :**

640 Et ça déborde. Mais c'est, en gros, ça plus un peu plus?

**M. JOEY HARDY :**

645 Exact. Ces deux secteurs-là. Si on regarde les cartes, juste les cartes 1-20 000, même pas besoin d'avoir les bassins versants, dans le secteur forestier, ici, il y a quand même beaucoup de lacs. Mais où est-ce qu'il y a beaucoup de petits lacs avec beaucoup de *dams* de castor, ça reste que c'est ces deux rivières-là, et puis on en retrouve aussi d'autres en bordure du lac Parent.

650 Dans le coin, ici – je ne l'ai pas sur la carte malheureusement – il reste qu'il y a une *dam* à castors qui est quand même de taille assez fantastique, puis on peut, quand on va là sur place, on peut voir les couches où est-ce que les loutres vont jouer et puis les canards vont à l'automne, là.

655

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, advenant le cas que votre territoire de trappe plus les secteurs qui débordent, qui sont en rouge, seraient inclus dans la réserve, est-ce que vous y continueriez vos activités de trappage?

660

**M. JOEY HARDY :**

C'est sûr.

665

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est sûr?

670

**M. JOEY HARDY :**

Bien, en réalité, le cours de trappeur, parce que c'est un cours, on parle de gestion des animaux à fourrure. Puis il y a réellement une gestion qui est faite parce qu'on veut avoir de la ressource pour les années à venir, là. Puis c'est en regardant le cycle, la quantité des prises et puis l'âge des prises qu'on est capables de déterminer si on dépasse la capacité du terrain ou non. Puis il faut savoir aussi, en forêt, si on prend, exemple, pour le lynx, qui a un quota, et puis que le quota varie d'une année à l'autre, en forêt, beaucoup de ces prédateurs-là vont survivre grâce à la quantité de gibiers qui est disponible. Et puis dans le cas particulier du lynx, bien, son gibier c'est presque exclusivement le lièvre. Et puis v'là environ deux ans, il y a eu une mort généralisée du lynx à cause qu'il n'y avait plus de gibier.

680

Ça fait que dans ce cas-ci, l'activité de trappe, oui, est une activité de gestion, mais on cherche, en réalité, à prélever dans les ressources de la forêt qui dépassent une certaine capacité, qui est appelée à être réduite l'année suivante à cause du manque de nourriture, si vous voulez.

685

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous demander si ça serait possible de déposer votre présentation d'aujourd'hui?

690

**M. JOEY HARDY :**

Oui.

695

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourriez donner une copie à madame Harvey à l'arrière?

700

**M. JOEY HARDY :**

Oui.

705

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, je vous remercie. Je pense que monsieur Haemmerli aurait une question aussi pour vous.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

710

Oui, une ou deux. Cette proposition d'agrandissement, est-ce que vous l'avez présentée à monsieur Bouchard ou à quelqu'un d'autre au ministère du Développement durable? Celle que vous nous faites aujourd'hui, est-ce que vous en avez...

715

**M. JOEY HARDY :**

J'ai déposé un mémoire dans les dates prescrites.

720

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ah, lors de la consultation régionale?

**M. JOEY HARDY :**

Oui.

725 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui. C'était au mois de décembre, je crois?

730 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Cette proposition est déjà faite?

**M. JOEY HARDY :**

735 Non, je l'ai faite au mois de décembre.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ah! Ici, O.K., d'accord. Ça va.

740

**M. JOEY HARDY :**

Oui, celle que vous avez papier, c'est ça.

745 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

C'est ça. C'est bien. L'autre, c'était juste pour faire la part des choses. Vous avez des préoccupations quant aux méthodes de récolte?

750 **M. JOEY HARDY :**

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

755

Ce n'est pas le bon forum pour en faire part, parce que dans le fond, si vos territoires sont inclus dans les réserves, bien, il n'y a pas de coupe forestière dans les aires protégées. Donc, ça résout votre problème, en partie.



760

Quant aux méthodes de coupe pour le territoire, si jamais il n'était pas inclus ou pour d'autres territoires, est-ce que vous en avez fait part au MRNF?

**M. JOEY HARDY :**

765

Répéter la deuxième partie de ce que vous demandez?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

770

Est-ce que vos préoccupations quant aux méthodes de récolte forestière, vous en avez fait part au ministère des Ressources naturelles?

**M. JOEY HARDY :**

775

Là, vous parlez au sens large, en général, là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Bien, pour vous, ou l'Association des trappeurs ou...

780

**M. JOEY HARDY :**

O.K. Non, non pas encore. En fait, c'est la lettre que j'ai reçue de votre part par monsieur Bergeron qui m'a allumé sur tout ce sujet-là, puis c'est là que j'ai commencé mes recherches là-dessus. J'avais déjà des données de compilées.

785

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

790

**M. JOEY HARDY :**

Mais vous disiez : c'est pas le bon forum...?

795

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Bien, c'est parce que la commission que vous avez devant vous, son mandat c'est de faire des recommandations au gouvernement sur les statuts à donner à ces territoires-là, et éventuellement leurs agrandissements.

800

Si ces territoires sont protégés, la loi fait en sorte qu'il n'y a pas de récolte forestière, pas de production d'énergie hydraulique et pas d'activité minière. Donc, vos considérations sur les méthodes de coupe, dans le fond, elles deviennent... elles ne seront plus pertinentes pour les territoires protégés puisqu'il n'y a plus de coupe là-dessus. Et puis pour les autres, bien, on vous suggère fortement d'en faire part au ministère des Ressources naturelles.

805

**M. JOEY HARDY :**

Je comprends.

810

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

C'est cette part des choses là que je voulais faire.

815

**M. JOEY HARDY :**

Oui, oui, je comprends. Quand j'ai lu la documentation pour la partie 1, c'était mentionné à quelque part que les agrandissements potentiels 1, 2 et 3 étaient peut-être de valeur moindre, parce qu'il y avait de la coupe forestière qui avait été faite.

820

Puis si on regarde la carte que j'ai mise à l'écran, on voit l'aire protégée projetée, mais on voit aussi son bassin versant à elle. On en voit une partie. Donc, ce que j'avais pensé c'était que pour protéger la qualité de l'eau dans ce secteur-là, pour protéger le territoire, pour protéger la faune, aussi, il était possible de donner un statut secondaire à cette zone-là qui était plus élargie.

825

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ah! Dans les méthodes de gestion du territoire pour contribuer à la protection?

830 **M. JOEY HARDY :**

Exact.

835 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. C'est beaucoup plus clair. Merci beaucoup. Merci, Monsieur Hardy.

**LA PRÉSIDENTE :**

840 Merci bien. C'est maintenant le tour du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, représenté par madame Adrienne Anishinapeo, monsieur Jonathan Leclair et madame Doris Papadie. Alors, bonsoir! Est-ce que vous pouvez vous identifier de gauche à droite, s'il vous plaît?

**Mme ADRIENNE ANISHINAPEO :**

845 De gauche à droite, moi en premier.

**LA PRÉSIDENTE :**

850 Allez-y.

**Mme ADRIENNE ANISHINAPEO :**

855 Mon nom, c'est Adrienne Anishinapeo, je suis chef de la communauté à Kitcisakik. On a quand même quelques personnes qui... bien, moi, je suis le chef de la communauté également... c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

860 D'accord.

**Mme DORIS PAPADIE :**

865 Oui, bonsoir! Mon nom c'est Doris Papadie, je travaille au Conseil à la direction générale,  
et j'accompagne la chef ainsi que Jonathan Leclair pour venir présenter le mémoire que nous on  
va vous déposer.

**LA PRÉSIDENTE :**

870 Merci.

**M. JONATHAN LECLAIR :**

875 Bonjour, Jonathan Leclair. Je suis chargé de projet en environnement pour le Conseil des  
Anicinapek de Kitcisakik, pour le département Aki – Aki, c'est le territoire. Donc, je m'occupe  
principalement des dossiers fauniques, aussi des dossiers sur les aires protégées.

**LA PRÉSIDENTE :**

880 Merci.

**Mme DORIS PAPADIE :**

885 Pour faire la présentation de notre organisme, c'est-à-dire la communauté de Kitcisakik.

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « On est environ près de 400 personnes... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « [...] de la communauté Kitcisakik. »**

890

**M. JONATHAN LECLAIR :**

895 Je vais définir les limites géographiques proposées par nos agrandissements. Bon, les  
limites géographiques proposées par le Département Aki de Kitcisakik pour un agrandissement  
de la réserve de biodiversité projetée de Wanaki représentent des limites naturelles,  
principalement des rives de lacs, souvent avec une... un *buffer* de protection supplémentaire

qu'on ajoute. Elles prévoient particulièrement un agrandissement vers le sud pour englober une chaîne de petits lacs très riches écologiquement et fortement utilisés par les membres de la communauté de Kitcisakik. On parle au sud, la limite sud, la grosse ligne rouge en bas, là. Bon, lac à La Perche, lac Conn, lac MacMillan, lac La Loche, des lacs et des forêts magnifiques.

De plus, étant donné la proximité entre la réserve de biodiversité projetée Wanaki et la réserve aquatique projetée Dumoine, nous proposons un corridor de connectivité entre les deux territoires, dont la partie nord suit la rive nord du Grand Lac Victoria, en conservant un kilomètre de rive pour corridor faunique et puis la protection du lac.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse, est-ce que vous pouvez le localiser?

**M. JONATHAN LECLAIR :**

C'est le secteur A, c'est la ligne qui est au nord de ça, la ligne qui suit le lac en haut.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez prendre le curseur puis me l'indiquer?

**M. JONATHAN LECLAIR :**

Bien, je ne l'ai pas sur mon écran, c'est cette ligne-là, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, ça, c'est ce que vous proposez comme corridor de connectivité?

**M. JONATHAN LECLAIR :**

Oui. Les secteurs A, principalement, le secteur B aussi. Le secteur B est un secteur très utilisé aussi par la Communauté puis très riche écologiquement. On va développer un petit peu plus loin là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

935

**M. JONATHAN LECLAIR :**

La carte suivante illustre les secteurs d'agrandissement proposés, dont les blocs A, B et C sont des ajouts aux agrandissements proposés par le ministère de l'Environnement. Notre argumentation se divise en deux segments, et on a des justifications écologiques et puis des justifications culturelles pour expliquer un petit peu les agrandissements proposés.

940

Tout d'abord, le territoire correspondant au territoire ancestral de la communauté de Kitcisakik, qui comprend une bonne portion de la Réserve faunique La Vérendrye. C'est un territoire qui est très peu connu de la communauté scientifique québécoise, notamment en ce qui a trait à la biodiversité et aux espèces en péril. Et il s'agit pourtant d'un territoire potentiel pour une multitude d'espèces à statut précaire. Par exemple, les tourbières minérotrophes du lac St-Lô constituent un habitat potentiel pour la tortue mouchetée, qui est menacée au Québec et au Canada, et la tortue des bois, qui est menacée au Québec et vulnérable au Canada. Les forêts de pin blanc, particulièrement présentes au sud de l'agrandissement proposé, constituent un habitat de choix pour la paruline des pins qui est à la limite de sa distribution géographique. L'esturgeon jaune, en situation précaire – qui n'a pas de statut officiel, mais qui devrait en avoir un, certainement, qui est très, très menacé –, est présent dans les lacs Chartier, St-Lô, lac à La Perche et dans d'autres lacs aussi de ces territoires-là.

945

950

955

Il y a d'autres espèces en péril qui sont présentes aussi, qui sont susceptibles, je veux dire, d'être observées sur ce territoire. Comme le moucherolle à côtés olive, l'engoulevent d'Amérique, l'engoulevent bois-pourri, la buse à épauettes, Quiscale rouilleux et d'autres espèces aussi. Le pygargue à tête blanche niche sur les rives ou les îles de quelques plans d'eau de ce territoire aussi. Les tortues peintes et serpentine sont présentes dans ce territoire. C'est des membres de la Communauté qui nous ont montré ces endroits-là sur les cartes. La tortue serpentine a le statut d'espèce préoccupante au Canada. Elle se trouve dans le bloc B, notamment.

960

Les vieilles forêts présentes dans les secteurs du lac à La Perche, lacs Conn, MacMillan, lac La Loche constituent un véritable réservoir de biodiversité. On y trouve des forêts parmi les dernières forêts de pins blancs du secteur, forêts de pins blancs immenses. Des vieilles forêts

965

décidues aussi, avec des belles érablières, des belles forêts résineuses et mixtes regroupées dans un petit territoire, donc beaucoup de diversité, ce qui en accentue la richesse écologique.

970 Les lacs Transparent, Conn, lac à La Perche, Sputnik sont des lacs à Touladi, truite grise, plutôt exceptionnels dans ce secteur-là. En plus de ces lacs, plusieurs autres lacs à l'eau claire – lacs oligotrophes – sont présents dans les agrandissements proposés dans ce document.

975 Si la communauté scientifique manque de connaissances de ce territoire, ce n'est pas le cas des membres de la communauté de Kitcisakik qui l'occupent depuis fort longtemps. De plus, le département Aki de Kitcisakik a une équipe qualifiée qui accumule les connaissances écologiques ainsi que les savoirs traditionnels autochtones depuis plus de dix ans.

980 Donc, on va passer à la partie des connaissances culturelles et savoir autochtone. Le territoire proposé représente non seulement le centre géographique du territoire de Kitcisakik, mais surtout le centre culturel pour la communauté de Kitcisakik. Étant situé à proximité de l'établissement du lac Dozois et du village d'été de Kitcisakik, il est facile, pour les membres de la communauté, de s'y déplacer pour pratiquer des activités traditionnelles.

985 On y pratique des activités de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette, mais également des activités communautaires, spirituelles au site culturel du lac Transparent. On parle d'une maison de ressourcement, on parle d'un camp rustique, tipi, tentes de sudation – *sweat lodge* – cercle de guérison, sentiers pédestres, et cetera.

990 La chasse à l'orignal et au petit gibier ainsi que la trappe du castor et de la martre se pratiquent dans tous les blocs présents sur cette carte-là c'est-à-dire les blocs A, B, C, mais aussi 1, 2, 3, 4, 5. La pêche au doré, à l'esturgeon et à la truite grise se pratique également dans l'ensemble de ce territoire-là, et d'autres espèces aussi.

995 Ce territoire comporte, en tout ou en partie, cinq territoires de chasse familiaux, tous dotés d'au moins un camp familial. Les espèces prélevées par les membres de la communauté de Kitcisakik sur ce territoire sont les suivantes : orignal, ours, petit gibier, sauvagine, touladi, esturgeon jaune, doré jaune, doré noir, lotte, grand brochet, martre, castor, rat musqué, lynx, renard, coyote, loup. Le bloc B comporte un cimetière de la Communauté, site de grande  
1000 importance.

Donc, on pourrait passer, avec madame Papadie, aux recommandations.

**LA PRÉSIDENTE :**

1005

Madame Papadie.

**Mme DORIS PAPADIE :**

1010

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 5 : « Étant donné l'historique de déforestation... »**

**Fin du mémoire.**

1015

**M. JONATHAN LECLAIR :**

Ce qui met fin à notre présentation.

**LA PRÉSIDENTE :**

1020

Merci. Vous faites allusion à votre territoire ancestral, vous en faites allusion. Est-ce que vous pourriez nous donner les limites? Quelles sont les limites?

**Mme DORIS PAPADIE :**

1025

En décembre, on vous avait déposé les deux livres que la communauté avait faits dans le cadre des recherches du territoire ancestral. Je pense que ça représente quand même... bien, ça reflète tout le territoire de la communauté avec toutes les histoires qui viennent avec. Je pense qu'on avait quand même fait cette déposition-là en décembre.

1030

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1035

Ça correspond à la cartographie qu'on a dans le milieu du livre, là, sur les peaux de chagrin avec les territoires de trappe familiaux puis toutes les généalogies puis l'évolution du territoire.



**Mme DORIS PAPADIE :**

C'est ça.

1040

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

C'est ça, parfait. Merci.

1045

**Mme DORIS PAPADIE :**

Parce qu'il ne faut pas oublier que ça représente le cadre du territoire algonquin, O.K.? Parce que nous, on est une des neuf communautés algonquines au Québec, mais le territoire ancestral de tous les Algonquins est plus grand que ça. Ça fait que c'est pour ça que nous, on se réfère uniquement à ce que Kitcisakik a fait comme recherche, parce que c'est quand même des données qui sont là, là.

1050

**LA PRÉSIDENTE :**

Quand on parle de l'implantation d'un nouveau village, est-ce que vous avez plus de données? Est-ce que vous avez un concept d'implantation? On a entendu dire que vous avez des plans préliminaires. Est-ce que vous avez de l'information à nous donner à ce sujet?

1055

**Mme ADRIENNE ANISHINPEO :**

En ce qui concerne le dossier, nous, on l'appelle le dossier Wanaki également, parce que c'est un dossier, un projet communautaire pour l'établissement d'un futur village. C'est sûr qu'en 2003, lors de la consultation, les gens avaient nommé, mais je pense qu'il y a quand même eu plusieurs études puis de rencontres également qui avaient été faits à l'époque pour essayer de situer où est-ce qu'on allait faire le village.

1060

1065

Aujourd'hui, quand on regarde sur la carte qu'il y a là, on voit le trou un peu plus haut dans le A. Je sais que présentement la proposition pour la communauté, il y avait quand même deux, trois sites qui avaient été, comment dire, spottés, O.K., pour dire qu'ils... Présentement, nous, la communauté, il y a quand même d'autres rencontres qui vont se faire très prochainement, on va avoir une décision que la communauté va prendre, à savoir si le village va se faire à cet endroit-là

1070

ou à un autre endroit plus au nord que ce qu'on voit sur la carte présentement. Mais c'est pas déterminé encore que ça va être à un endroit précis.

1075 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le statut permanent de la réserve aura un impact sur votre décision?

1080 **M. JONATHAN LECLAIR :**

Non, parce que de toute façon, il y a déjà une enclave de prévue pour le village. Si le village devait être là, il n'y aurait pas de problème de ce côté-là. Puis je présume que si le village est ailleurs, bien, l'enclave va être incluse dans l'aire protégée, tout simplement.

1085 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1090 Sauf que si on se rappelle ce qui a été dit en première partie, en ce qui a trait à la construction, notamment, j'ai l'impression que la Communauté serait peut-être mieux d'avertir le ministère de l'endroit qu'elle retient avant que le statut permanent soit accordé, parce que des constructions de l'ampleur de celle d'un village ne seraient pas forcément autorisées dans une réserve de biodiversité. À moins que monsieur Bouchard vienne nous dire le contraire à un moment donné.

1095 **M. JONATHAN LECLAIR :**

La consultation pour le choix final du site du village à Kitcisakik va se faire ce printemps, je crois. Donc, je serais bien, bien, bien surpris que le statut permanent arrive avant ça, là.

1100 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

1105 **M. JONATHAN LECLAIR :**

Si on se fie à ce qui se passe depuis quatre, cinq ans avec les autres réserves de biodiversité.

**LA PRÉSIDENTE :**

1110 Oui, mais il y aura eu des recommandations, des avis de faits... en tout cas, le plus tôt possible – monsieur Haemmerli a raison – d’informer le ministère.

**M. JONATHAN LECLAIR :**

1115 Je pense qu’en dedans de six mois, la décision aura été prise.

**Mme ADRIENNE ANISHINAPEO :**

1120 Je veux juste rajouter une information. Parce que nous, au niveau de toutes les démarches avec les deux paliers du gouvernement, il y avait déjà des démarches puis des choses prévues dans le cas de quand la décision va être faite. Je pense que les deux gouvernements sont déjà au courant de tout ça, puis les mesures avaient été prises d’avance.

1125 Ça fait que c’est pour ça que nous, je ne pense pas que présentement la décision... bien, l’agrandissement des territoires qu’on vous propose ici n’affecte aucunement ce qui est concernant l’établissement du village.

**LA PRÉSIDENTE :**

1130 Très bien, merci. Monsieur Haemmerli?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1135 Je vais revenir à quelques points de vos propositions, parce que cette proposition-là diffère quand même substantiellement de celles que vous aviez faites puis qui figurent dans le document de consultation du ministère. Est-ce que de celle-là, vous en avez déjà parlé avec le ministère du Développement durable?

**M. JONATHAN LECLAIR :**

1140 Oui, ça fait au moins six mois que je suis en communication avec Marc-André Bouchard, ici, concernant ces limites-là qui ont évolué au fil des entrevues que j'ai faites avec des membres de la communauté qui utilisent ce territoire-là puis qui le connaissent bien.

1145 Puis en fait, à mesure que les données d'utilisation du territoire et les données écologiques s'accumulaient, bien, c'est devenu évident que c'est ces parties-là qu'il fallait protéger, notamment les parties B et C. Puis le corridor A, bien, il s'est imposé aussi pour la connectivité, mais aussi pour protéger la partie du Grand Lac Victoria, qu'on voit tout juste à côté de la lettre A, juste en haut de la lettre A, qu'on appelle la baie des Missionnaires, qui est un secteur de chasse très important pour les gens de la communauté. C'est très près, en bateau, du village d'été de  
1150 Kitcisakik.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1155 D'accord. Donc, les parties plus au nord qui étaient dans le bloc 6 puis plus à l'est, qui étaient dans le bloc 7 et qui n'apparaissent plus ici, vous les avez comme... elles ne sont plus dans vos préoccupations, là?

**M. JONATHAN LECLAIR :**

1160 Je ne me rappelle pas avoir vu ces parties-là...?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1165 Vous avez là le bloc 7 qui est au sud et qui va chercher les rives... tout le contour du réservoir Dozois, puis vous avez une espèce de grande presqu'île au nord-ouest, avec le bloc numéro 6, qui n'est plus dans vos propositions. Ça fait que la commission voulait simplement savoir si c'était encore des territoires qui vous intéressaient, là.

**M. JONATHAN LECLAIR :**

1170 Bien, en tout cas, les propositions, ça, ça a été fait... à l'époque où ça a été fait, ça, c'était des gens différents qui étaient en place dans le département. Mais disons, à la lumière des

entrevues qu'on a faites, les secteurs proposés maintenant sont quand même plus utilisés que les secteurs dont on parle ici.

1175

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Donc, ils refléteraient plus l'utilisation par la communauté que la proposition initiale?

1180

**M. JONATHAN LECLAIR :**

Oui.

1185

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Mais ça va, Monsieur Leclair. Mais l'explication, ce n'est pas pour vous mettre dans l'embarras, c'est juste parce qu'on veut comprendre.

1190

**M. JONATHAN LECLAIR :**

Non, non, je comprends.

1195

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Si vous nous dites que c'est... la nouvelle proposition correspond mieux à ce que vous avez défini avec la communauté, l'explication nous va. Oui, Madame, vous voulez parler?

1200

**Mme DORIS PAPADIE :**

Dans le cadre... nous, aujourd'hui, c'est sûr que par rapport à ce que vous demandez tantôt, c'est sûr que nous, on avait déjà entamé des discussions aussi pour voir des projets à ce niveau-là. Tu sais, le bloc que tu parles tantôt, qu'on voit...

1205

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Le bloc en haut, oui.

**Mme DORIS PAPADIE :**

1210 Je pense que ça serait quand même bien de l'intégrer, parce que nous, c'est quand même des territoires qui sont également utilisés, ça, pour les... puis dans ça, il y a quand même eu beaucoup de recherche aussi qui avait été faite. Mais ça, nous, on n'a pas ici présentement, mais je pense qu'il y a quand même des données qui méritent d'être revues à ce niveau-là.

1215 Mais nous, la proposition qu'on présente aujourd'hui, c'est cette partie-là, mais je pense laisser également la partie... tu dis le 7, en haut là?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1220 En haut c'est 6, en bas c'est 7.

**Mme DORIS PAPADIE :**

1225 O.K. Le 6, oui. Parce qu'il faut intégrer cette partie-là également, là, dans le cadre de la demande. C'est sûr que nous, au niveau de Kitcisakik, il y a quand même eu un roulement de personnel aussi. Mais je pense qu'il y avait déjà des données qu'ils avaient faites à ce niveau-là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1230 D'accord. Puis puisque vous parlez des données... en première partie, je me souviens que monsieur Leclair puis monsieur Déry aussi, si je ne m'abuse, avaient dit : « Oui, mais on a un paquet de données biologiques sur les espèces en péril que vous n'avez pas au ministère. » Est-ce que depuis, vous en avez fait part? Est-ce que vous les avez fait parvenir à monsieur Bouchard, notamment, pour appuyer vos demandes? Est-ce qu'ils les ont ces données-là?

1235

**M. JONATHAN LECLAIR :**

1240 Bien, en partie, mais vous comprendrez que c'est des données confidentielles, puis à partir du moment où ça tombe dans les mains d'un ministère, quiconque fait une demande, par la *Loi à l'accès à l'information*, a droit d'avoir accès à ces données-là. Il y a des données importantes sur des espèces en péril, des frayères, entre autres, des choses comme ça, qu'on ne veut pas trop, qui circulent.

1245 J'ai envoyé des cartes à monsieur Bouchard, qui comprennent quand même pas mal de détails, mais sans toutefois envoyer, disons, les *shape files*, les fichiers de forme, là. Mais on a une très bonne relation avec monsieur Bouchard et on a communiqué ensemble plusieurs fois, il est très au fait de ce qui se trouve sur ce territoire-là, qui est résumé dans le mémoire.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1250 Parfait, merci.

**M. JONATHAN LECLAIR :**

1255 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1260 On vous remercie pour votre présentation. J'appelle maintenant la Ville de Senneterre représentée par son maire, Jean-Maurice Matte.

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

Alors, bonsoir!

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Monsieur Matte.

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1270 Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Alors, étant donné que je vais revenir une deuxième fois, je vais, dans un premier temps, faire un court plaidoyer de six, sept minutes. Je n'irai pas dans l'intégralité des mémoires, mais j'aurai l'opportunité de le faire lors de ma deuxième présentation. Et le texte que je vais vous lire, je pourrai le rendre disponible à la commission, pas ce soir, mais demain, parce que j'ai déjà fait quelques modifications dessus, 1275 c'est un texte qui reprend plusieurs éléments du mémoire déposé.

**LA PRÉSIDENTE :**

1280 D'accord. Alors, donc, là vous parlez toujours au nom de la Ville de Senneterre.

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1285 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

1290 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1295 Alors, merci beaucoup de me recevoir. Peut-être mentionner que la Ville de Senneterre, ce que j'avais déjà mentionné à plusieurs reprises, est une grande municipalité de 1 512 km<sup>2</sup>, un grand territoire forestier, un grand territoire de villégiature : 21 pourvoies, 2 200 abris sommaires sur le territoire, donc un territoire très utilisé.

1300 Alors, la Ville de Senneterre est très heureuse de l'opportunité qui lui est offerte de s'exprimer auprès du Bureau des audiences publiques en environnement sur les projets de réserves de biodiversité pour 7 territoires et un de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

1305 D'entrée de jeu j'aimerais vous dire que la présentation que je vais faire se veut un commentaire plus large portant sur l'aspect de la mise en place d'aires protégées pour une communauté comme Senneterre, et non une présentation spécifique d'éléments contenus dans le mémoire présenté par la Ville de Senneterre ou sa Corporation développement économique.

1310 À cet égard, j'aurai l'opportunité d'aborder plus spécifiquement certains aspects précis de ce mémoire lorsque j'agirai à titre de présentateur du mémoire de la Corporation développement économique dans quelques minutes.



Je veux ici m'exprimer au nom d'une grande majorité d'individus pour qui l'établissement du réseau d'aires protégées et ses impacts sur leurs activités quotidiennes demeurent un concept tout à fait abstrait.

1315 Cette majorité, qu'ils soient travailleurs en usine ou en forêt, pourvoyeurs, commerçants, villégiateurs ou citoyens d'une communauté, a choisi de ne pas s'exprimer sur les tribunes politiques et médiatiques. Ils cèdent ainsi toute la place à l'industrie qui se bat pour le maintien d'une activité économique viable et durable, aux environmentalistes et leur volonté de protéger le plus de territoires et d'hectares possible, et ce, au risque de mettre en péril la survie de villes et villages, aux fonctionnaires et leur capacité à arbitrer les intérêts des uns et des autres et, 1320 ultimement, aux politiciens qui auront à concilier les intérêts de tous et chacun.

Depuis dix ans, la Ville de Senneterre s'est toujours prononcée en faveur de la mise en place d'un réseau d'aires protégées au Québec, permettant ainsi de maintenir intègres des parties importantes de nos écosystèmes naturels, de protéger certaines espèces et des témoins 1325 du passé.

Depuis dix ans, au nom de la majorité, nous nous sommes exprimés sur les tables, comités et tribunes, sur les besoins de conciliation entre l'intégrité écologique, besoins d'un milieu ou d'une société et le développement d'une économie prospère. Et malgré l'ardeur de certains à 1330 vouloir établir un réseau par l'entremise des médias, cette nécessaire conciliation, qui nous amène aux trois fondements du développement durable, nous donne espoir que la mise en place du réseau ne se fera pas sur le dos des communautés et de leur économie.

1335 Dans son travail, la Ville de Senneterre s'est toujours prononcée en faveur, avec certains ajustements, des aires protégées des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr et des dunes de la rivière Attic.

Là où les données ont probablement changé depuis dix ans, c'est au niveau de toutes les 1340 mesures de protection alternatives qui doivent être maintenant considérées par l'ensemble des intervenants, tant forestiers que miniers ou autres.

Sur un territoire où l'on ne parlait que de réserves de biodiversité il y a dix ans, on parle aujourd'hui de refuges biologiques, de forêts à haute valeur de conservation, de vieilles forêts, de

1345 mesures de protection liées au caribou forestier, en plus de parc national, parc régional ou parc  
local.

1350 On veut bien faire augmenter le pourcentage de territoire protégé, mais encore faut-il  
prendre en considération l'ensemble de ces mesures qui mettent sous cloche un fort pourcentage  
de notre territoire. On ne peut faire abstraction de tous les statuts voués à la protection  
actuellement en vigueur ou à l'étude auprès des diverses instances.

1355 Collectivement, il n'est peut-être pas souhaitable que les mesures de protection imposées  
aujourd'hui nous empêchent de faire grandir nos communautés de demain. La certification  
forestière, dictée par le marché et à laquelle l'industrie a pleinement adhéré, conditionne déjà la  
gestion de nos forêts et garantit leur pérennité, là où, évidemment, il est possible de faire de la  
récolte de bois et de l'aménagement forestier.

1360 Le réseau des aires protégées a eu la pernicieuse idée de se développer à proximité des  
municipalités, facilitant, car il y a des joueurs actifs en milieu forestier. Pourquoi? Accessibilité  
accrue, identification plus simple, impact immédiat. Mais c'est aussi là que ça fait le plus mal au  
niveau économique.

1365 Les unités d'aménagement 8451 et 8462 à l'est de Senneterre auront perdu plus de 50 %  
de leur possibilité forestière depuis le début de la crise en 2005. Les mesures de protection  
reliées au territoire, incluant les aires protégées, sont en partie responsables de cette baisse.

1370 L'unité d'aménagement 8462 fait également partie du territoire inclus dans la *paix des  
Braves*, donc soumis aux mesures convenues dans ce traité. Cela accroît donc les superficies  
ayant un statut particulier de protection, mais qui ne fait pas partie de la comptabilisation effectuée  
par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs. Doit-  
on pour autant cesser notre travail? Bien sûr que non. Mais il y a des limites à imposer à un milieu  
des sacrifices économiques reliés à des considérations anthropiques de tout un peuple.

1375 C'est pourquoi nous nous sommes vigoureusement objectés à tout projet  
d'agrandissement des réserves de biodiversité sur notre territoire. Bien qu'il serait avisé d'inclure  
certains lacs dans les aires protégées, certaines de ces aires devraient voir leurs limites terrestres  
revues à la baisse.

1380 Si le gouvernement du Québec, par l'entremise du MDDEFP, souhaite augmenter le  
pourcentage d'aires protégées au Québec, celui-ci devrait plutôt favoriser les propositions qui se  
situent au nord de la limite nordique des forêts attribuables et s'en tenir au pourcentage actuel  
dans le domaine bioclimatique de la forêt boréale continue.

1385 En faisant cela, le gouvernement peut rencontrer ses engagements en matière de  
protection au maintien de la biodiversité et la mise en valeur du patrimoine naturel en minimisant  
les impacts socioéconomiques sur les entreprises qui s'approvisionnent en bois sur les territoires  
du sud et sur les communautés qui en vivent. Notre territoire, avec ce qui reste comme jardin, doit  
maintenir sa fonction de production de matière ligneuse.

1390 Il est probablement plus facile pour le ministère de travailler les agrandissements d'aires  
actuelles que d'en dénicher des nouvelles. L'industrie collabore, l'accessibilité est facile et  
connue. Les tables d'échanges et de concertation sont en places et ses impacts, en apparence,  
déjà encaissés par le milieu. Mais voilà, le milieu a cessé d'encaisser. Chaque soustraction de  
1395 mètres cubes dans la possibilité forestière expédie immédiatement des travailleurs au chômage  
ou, pire encore, dans une industrie en plein essor, les mines. Et on ne les reverra jamais.

1400 Cette mouvance de la main-d'œuvre causée par une incertitude clinique de l'industrie  
malade depuis 2005 cause un tort irréparable à une industrie qui, jadis, constituait un pilier majeur  
de l'économie du Québec.

1405 Il est donc essentiel de mettre fin à cette incertitude liée au statut de protection, en  
confirmant le réseau des aires protégées sans les agrandissements, et en permettant au  
ministère des Ressources naturelles et à l'industrie de faire fructifier notre économie là où le  
territoire le permet. À ce moment-là, on pourra vraiment parler de développement durable.

1410 Et pourquoi pas autoriser l'exploitation durable à l'intérieur des aires protégées ou  
d'inévitables agrandissements? Les autorités pourraient ainsi permettre une forme d'exploitation  
forestière, mais dans une optique de protection de la biodiversité. Ainsi, au lieu d'abandonner un  
territoire, assurons-nous du respect des projets et de la certification pour le bien de cette  
nécessaire biodiversité.

1415 Enfin, il doit y avoir plus de synergie entre les différentes désignations et les organismes qui les gèrent, de façon à atteindre les objectifs de protection établis, tout en limitant les superficies qui ne sont pas ciblées et atténuer l'impact dans les forêts productives.

1420 Nous croyons également que l'ensemble du territoire québécois doit pouvoir contribuer au réseau des aires protégées. Les secteurs miniers et hydroélectriques devraient défendre leur position au mérite, comme le font l'industrie forestière et les communautés.

Cette situation prive le Québec de plusieurs secteurs d'intérêt, affecte les limites de plusieurs projets et augmente la pression sur le reste du territoire.

1425 En terminant, il m'apparaît essentiel de quantifier les impacts socioéconomiques de ces décisions liées à la protection du territoire. Les aires protégées doivent contribuer au développement économique local et l'impact de leur création doit être pris en charge par l'ensemble de la société québécoise.

1430 Le gouvernement du Québec doit encourager les initiatives en ce sens et il a la responsabilité d'assurer cette équité et de supporter les milieux qui sont affectés. Parce que demain, les communautés qui ont à subir les impacts de ces choix de société ne seront peut-être plus là pour en témoigner.

1435 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1440 Je vous remercie, Monsieur Matte. Et, en plus de ce que vous venez de nous dire, on a aussi votre mémoire. Vous affirmez que dans une municipalité où l'économie repose essentiellement sur l'exploitation forestière – et je cite à la page 3 de votre mémoire :

*« [...] la mise en place d'aires protégées a un impact direct sur l'activité économique de la communauté et peut signifier des pertes d'emplois significatives. »*

1445 Là, vous venez de nous dire que depuis 2005, il y a eu des pertes forestières, d'énormes pertes forestières. Et ça, ça correspond à peu près aux dates où les quatre réserves ont été identifiées dans la ville de Senneterre, donc entre 2004 et 2007. Ils ont eu leur statut projeté à ce

moment-là. Comment est-ce que vous avez fait ce constat? Avez-vous des statistiques? D'où ça vient?

1450

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

En fait, pour 1 000 mètres cubes de bois, on parle de trois, ça équivaut à trois emplois. Il y a eu 110 000 mètres... en fait, le réseau des aires protégées à l'est de Senneterre représente la baisse de la possibilité forestière pour 110 000 mètres cubes, le volume. À Senneterre, dans la

1455

crise, on s'en est quand même très bien tiré, parce qu'on a mis nos efforts vers une consolidation forestière qui, somme toute, nous a quand même relativement favorisés.

On tombe maintenant dans une autre aire, un nouveau régime forestier, et ce n'est pas dit que cette consolidation-là, qui aujourd'hui nous a favorisés, si elle se poursuit va toujours nous favoriser. Et les mètres cubes de bois qui ont été écartés du système par la mise en place et d'aires protégées, et d'agrandissements et de refuges biologiques, eux autres sont définitivement disparus.

1460

Alors, aujourd'hui, oui, la Ville de Senneterre s'en est très bien tirée au niveau de la crise forestière, parce qu'on a mis nos efforts en conséquence. Mais les mètres cubes sont partis pour toujours, là, et ils sont exclus de la possibilité forestière et on ne les retrouvera pas. Et le futur n'est peut-être pas signe du passé, là.

1465

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous anticipez encore d'autres pertes?

1470

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

Bien, en fait, c'est que la consolidation forestière, elle achève, et il n'y a plus beaucoup de mètres cubes de bois à aller chercher autres que d'avoir une forêt plus productive et d'avoir des hectares supplémentaires qui nous permettraient de, justement, générer plus de bois pour nos usines, là.

1475

1480

**LA PRÉSIDENTE :**

1485           Donc, le territoire, vous parlez du territoire des réserves?

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1490           Alors, idéalement, si on exclut les agrandissements, parce que la possibilité forestière dans les agrandissements, à ce que j'en sais, a déjà été prise en considération par le Forestier en chef. Nous, on n'en veut pas d'agrandissement, on pense que ce n'est pas dynamique pour notre communauté, et on souhaiterait plutôt qu'on se mette à produire plus de bois, à faire des stratégies d'aménagement qui nous permettraient de produire plus de bois. Et là, on pourra espérer de maintenir une activité forestière forte chez nous.

1495

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1500           Je veux revenir sur vos propos à l'effet que la Ville s'en est très bien tirée et à la question de la présidente sur les impacts, pouvez-vous être juste un peu plus explicite? Vos moulins sont restés ouverts, l'approvisionnement de vos usines est encore fonctionnel?

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1505           Oui. Il y a eu des fermetures de moulins en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, et le dynamisme de Résolu et de Tembec a fait en sorte que les fermetures qu'il y a eu ailleurs nous ont permis de rapatrier du bois qui étaient à proximité de leurs aires de coupe, si on veut.

1510           Alors, dans les dix dernières années, il y a eu des fermetures, entre autres à Champneuf, qui a permis de consolider Résolu à Senneterre, à Taschereau, qui a permis de donner un coup de main à Tembec à Senneterre. Alors, il y a eu ce genre de fermetures là où il y a eu des gains pour la communauté à partir de volumes de bois qui, bien souvent, venaient de l'unité d'aménagement 8451 et 8462.

1515           Donc, c'est des efforts autres qui nous ont permis de consolider notre industriel. On en a trois qui sont fortes chez nous, on a Résolu, on a Tembec, mais on a également une entreprise qui produit de l'électricité à partir de la biomasse forestière qui s'appelle Boralex, qui est un bon

1520 créateur d'emplois et qui profite aussi du dynamisme de l'industrie forestière autour. Mais encore une fois je le répète, les aires protégées ont fait en sorte que les volumes qui ont été exclus de la possibilité forestière, on ne les retrouvera pas. Alors, ce qu'il faut retrouver maintenant, c'est dans les agrandissements potentiels.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1525 Bien, justement, au sujet des agrandissements, vous nous dites qu'ils sont inacceptables, mais vous les avez quand même vus avant la première partie de l'audience, là. Avez-vous eu l'opportunité d'en faire part au ministère dans les ateliers préparatoires qu'il a faits chez vous?

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1530 Oui. Le ministère est très au fait de l'opinion du milieu en lien avec ces agrandissements, auxquels on s'est toujours opposé, si ce n'est que l'inclusion de certains lacs qui pourraient très bien être considérés dans les aires protégées, dans les réserves de biodiversité projetées, puis on en a déjà parlé. Mais oui, le ministère est très au fait.

1535 Nous, on a quatre aires protégées sur le territoire de la Ville de Senneterre, et on en a une cinquième en devenir, probablement dans quelques années d'ici. Celle qu'on... elle porte peut-être le nom Capitachouane, je ne suis pas sûr, là, ou Camachigama. Donc, nous, on considère que c'est définitivement suffisant pour une communauté. Tandis que les territoires, que ça soit la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC d'Abitibi, qui n'ont aucune réserve de biodiversité sur la table à dessin à l'heure actuelle. Ça fait qu'on pense que c'est déjà beaucoup pour une communauté.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1545 D'accord. Ça va. Alors, on va peut-être y revenir. Vous proposez aussi la mise en place d'une entité régionale qui statuerait sur les agrandissements. Elle serait composée comment?

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1550 Je pense qu'on a des intervenants en région, très matures, pour être capables de regarder ça avec des communautés locales, où on doit être beaucoup plus impliqués dans les différents projets.

1555 Alors, que ce soit des représentants de la CRÉ, ça prend des représentants de la MRC et des représentants des autorités locales qui pourraient regarder les différents projets d'agrandissement et voir si c'est vraiment dynamique de le faire. Et il y a certainement des projets qui pourraient être considérés. Mais pour ça, il n'y a pas... dans la démarche actuelle du Bureau des audiences publiques, comme j'ai mentionné à la première partie des audiences, nous, on pensait qu'on venait parler des réserves de biodiversité projetées, et on nous a amenés vers des projets d'agrandissement.

1560 Alors, nous, on souhaite fortement que la commission ne se prononce pas sur les agrandissements, mais qu'on recommande la création d'un comité régional qui pourrait statuer ou travailler ces projets-là dans un horizon plus long terme.

1565 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1570 Oui, mais par ailleurs, j'aurais peut-être besoin de votre aide pour démêler ça. D'un côté, lors des ateliers régionaux, préparatoires, plusieurs intervenants des milieux... des instances politiques et économiques ont dit : « Bon, c'est long. Ça fait longtemps que le processus est commencé, ça fait longtemps que ça dure. » Bon.

1575 La représentante du ministère des Ressources naturelles nous a dit que, comme l'industrie, ils avaient hâte d'arriver aux 12 % pour savoir sur quoi statuer puis comment planifier sur le reste. Mais dans le fond, votre proposition, est-ce qu'elle ne vise pas quelque part à prolonger encore un peu plus longtemps le processus?

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1580 Nous, on pense que les réserves de biodiversité qui sont travaillées depuis dix ans doivent être confirmées le plus rapidement possible.

1585 Ce qu'on dit, c'est que les agrandissements, il n'y a définitivement pas d'urgence. Et nous, on s'oppose totalement à l'atteinte d'un pourcentage absolu. Nous, on pense que si on a protégé... après 9 % de protection du territoire, on a protégé la faune, la flore, les forêts qu'on avait à protéger, si c'est 9%, et on a réglé toutes les carences, bien arrêtons là. L'atteinte d'un pourcentage absolu, pour nous, on n'est pas d'accord avec ça.



Réglons les carences, réglons ce qu'on doit protéger, mais pas dans l'objectif d'une atteinte de pourcentage, mais bien dans un objectif de régler les carences.

1590 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Mais même si par hasard, parce que je ne le sais pas – je ne sais pas si vous connaissez la réponse – même si par hasard, le fait de représenter l'ensemble des écosystèmes intéressants, selon le découpage que le ministère a fait, pouvait excéder 12 %, par exemple. On ne sait pas.

1595

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

C'est sûr que nous, on va demander, dans nos représentations régionales, si on en arrive à une entité régionale, nous, on va demander qu'il y ait une meilleure répartition territoriale des aires protégées, et cherchons à régler les carences, toujours à l'intérieur de la même province écologique, mais allons ailleurs que là où ça a fait déjà beaucoup mal. Puis dans notre cas à nous, là où ça a fait déjà beaucoup mal, bien évidemment, c'est à l'est de Senneterre.

1600

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Merci.

1605

**LA PRÉSIDENTE :**

Concernant les pertes et puis les impacts sur la communauté, vous proposez d'établir un système de compensation pour les communautés dont l'économie serait affectée par la mise en place des aires protégées. Est-ce que vous pourriez élaborer un peu sur les formes que ça pourrait prendre, ces compensations puis qu'est-ce que vous voyez?

1610

1615 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

Définitivement, nous, on pense que le gouvernement du Québec devrait mettre au service des communautés, plus de ressources pour de la diversification économique. Et si nous, on a laissé sur la table, pour le bien du Québec, 110 000 mètres cubes de bois, il y a définitivement une formule qui pourrait être mise en place, qui nous permettrait de diversifier notre économie, qui peut être dans d'autres essences.

1620

1625 Parce que même si on reste un territoire où on permet la récolte, on demeure  
principalement un secteur où c'est le résineux qui est exploité. Et on pense que le gouvernement  
de Québec devrait jouer un rôle plus important dans l'exploitation ou dans la mise en valeur de  
d'autres essences qui sont présentes sur le territoire, qui ne sont pas valorisées en Abitibi, puis je  
1630 parle principalement de l'Abitibi, et dans une formule de compensation pour les territoires qui ont  
été très touchés par la mise en place, ou du moins qui ont beaucoup contribué par la mise en  
place des aires protégées. Il y a certainement une formule mathématique qui permettrait au  
gouvernement du Québec de mettre en place des ressources humaines et financières pour  
permettre de diversifier l'économie de ces milieux-là.

On en a un exemple, dans le mémoire qu'on a expliqué, qui est le Centre de valorisation et  
d'interprétation des aires protégées et des refuges biologiques de l'Abitibi et du Nord-du-Québec.

1635 Nous, on pense que le gouvernement du Québec doit aujourd'hui mettre des sommes  
d'argent ou penser comment ils vont valoriser ces territoires-là. Et ça pourrait très bien être un  
centre éducatif, de formation, d'interprétation. On ne pense pas que tous les citoyens du Québec  
vont souhaiter aller dans les marais du lac Parent ou dans la réserve Saint-Cyr ou les dunes de la  
1640 rivière Attik, mais on pourrait très bien avoir un centre dynamique qui permettrait de voir : « Bien,  
voici la réserve de biodiversité. Voici son rôle dans l'écosystème québécois, voici pourquoi on a  
choisi ça. »

Et, définitivement, il y aurait beaucoup d'éducation à faire avec ça. Et on pense que le  
gouvernement du Québec devrait tout de suite penser de quelle façon ils vont mettre en valeur  
1645 les aires protégées et les refuges biologiques.

Nous, on pense que ça serait une bonne façon, pour le gouvernement, de compenser des  
milieux. Évidemment, ce centre-là, on le veut à Senneterre. Ça serait une bonne façon pour le  
gouvernement du Québec de compenser les milieux qui ont beaucoup contribué au réseau, en  
1650 mettant ce centre-là qui serait très dynamique et probablement un atout touristique pour le  
Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

1655 Est-ce que vous avez des appuis régionaux pour installer ce centre-là à Senneterre?

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1660 Bien, on n'a pas travaillé sur cet aspect-là. Nous, on lance les idées aux audiences du  
BAPE. Et évidemment, et la MRC de la Vallée-de-l'Or et la Conférence régionale des élus sont  
très au fait de notre volonté de débattre d'un dossier comme ça. Mais à ce moment-ci, non, on n'a  
pas travaillé à aller chercher des appuis pour la mise en place de ce centre-là, mais je peux vous  
assurer que la Conférence régionale des élus a une écoute attentive en lien avec ça.

1665 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1670 Alors, je reviens pour deux petites questions d'éclaircissement, Monsieur Matte. Une, c'est  
par rapport à votre commentaire sur la pourvoirie Saint-Cyr. Globalement, si le statut ne change  
pas l'accès au territoire tel qu'il est actuellement, pourquoi faites-vous de la pourvoirie un enjeu  
d'aires protégées? Qu'est-ce qui vous dérange dans...

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1675 Bien, en fait, nous, ce qu'on mentionne, c'est qu'à l'intérieur d'une aire protégée, on ne  
devrait pas restreindre l'accessibilité au grand public. Et là, on installe une aire protégée dans les  
limites d'une pourvoirie à droit exclusif. Donc, c'est déjà très contraignant pour le public d'y aller.  
En fait, c'est une pourvoirie qui était prisée par les Américains, qui est propriété américaine en  
grande partie, comme pourvoirie.

1680 Alors, c'est à droit exclusif. Ça demande déjà des bons fonds pour être capable d'aller faire  
une journée de pêche dans ce secteur-là, et là, on va nous donner un statut d'aire protégée en  
plus. Alors, ce qu'on vient de faire, c'est de geler une bonne partie de notre Québec... bon,  
appelons ça à des intérêts américains ou... bon. Moi, je ne suis pas dans l'écologiste comme tel.  
1685 J'ai quand même lu sur, pas la pourvoirie, mais cette réserve de biodiversité là, puis là je  
comprends que probablement on protège un écosystème qui est, somme toute, exceptionnel, là.

1690 Mais ce qu'on souhaiterait à ce niveau-là, c'est qu'on puisse, périodiquement, quelques  
fois dans l'année, donner un libre accès à ce secteur-là pour des villégiateurs, pour des gens qui  
souhaiteraient, que ce soit des adeptes du kayak, ou qui souhaiteraient pouvoir aller bénéficier de  
ce grand territoire-là qui est le secteur du Mesplet, Cherrier, du lac Saint-Cyr et qui tourne autour  
de la pourvoirie du Lac Saint-Cyr.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1695 D'accord. Vous mentionnez aussi dans votre mémoire, puis vous en avez parlé en première partie, qu'il n'y avait aucun appui du milieu au projet de dérivation de la Mégiscane. Je veux juste savoir si on parle du projet de 97-98 et du manque d'appui de l'époque ou si c'est quelque chose que, récemment, qui est revenu sur la table ou si vous avez des éléments à faire valoir à cet égard-là?

1700 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1705 On parle vraiment du manque d'appui de l'époque. Puis il faut bien faire attention, je pense que les gens d'Hydro-Québec ont quand même déposé le dossier 97 ici, qui était la dérivation partielle de la rivière Mégiscane, qui venait dériver 80 % du débit au niveau du Lac Berthelot, et il restait, je pense, 54 % à l'embouchure de la Mégiscane dans le lac Parent. Alors, non, il n'y avait pas d'appui dans le milieu. Il n'y a pas eu de nouvelle tentative d'Hydro-Québec, avec les gens du milieu, de relancer ce projet de dérivation là.

1710 Il y a quand même, lors de la première partie des audiences, Hydro-Québec s'est prononcée ou qu'ils n'avaient pas d'objection sur la délimitation actuelle des réserves de biodiversité, mais je les comprends, ça n'inclut pas les lacs. Alors, je les comprends de n'avoir aucune objection.

1715 Nous, ce qu'on mentionne, c'est que les lacs, pour maintenir l'intégrité des aires protégées, les lacs devraient être inclus et on les nomme dans notre mémoire, une partie du lac Parent, le Cherrier, le Mesplet, une partie du Mesplet, en fait, Saint-Cyr. Mais non, il n'y a pas eu de nouvelle tentative des autorités d'Hydro-Québec pour cette dérivation-là.

1720 Mais, encore une fois, on parle vraiment du projet de dérivation, parce qu'il y a peut-être, à quelque part, des projets de minicentrales qu'Hydro-Québec a déjà dans ses cartons ou certaines personnes, mais pour l'instant, ça, ce n'est pas sur notre table à dessin.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1725 D'accord. Merci, Monsieur Matte.

**LA PRÉSIDENTE :**

1730 Merci beaucoup, Monsieur Matte. On va prendre une pause avant que vous nous présentiez le mémoire de la Corporation de développement.

Donc, on prend une pause pour 10 minutes.

**PAUSE**

**LA PRÉSIDENTE :**

1735 Alors, nous allons poursuivre avec le mémoire de la Corporation des développements économiques de Senneterre présenté par monsieur Jean-Maurice Matte.

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1740 Alors, merci, Madame la présidente. Je voudrais, d'entrée de jeu, excuser mon président, monsieur Patrick Garneau, qui ne pouvait pas être présent ici, ce soir.

1745 La Corporation développement économique est un organisme paramunicipal qui a pour mandat la promotion et le développement économique, industriel, agricole, commercial et touristique du territoire du grand Senneterre.

1750 La Corporation développement économique est composée d'administrateurs bénévoles et c'est un organisme qui a été fondé en 1978 pour promouvoir les intérêts du pôle de Senneterre.

1755 Alors, la Corporation développement économique désire s'exprimer en parfait accord avec le mémoire déposé par la Ville de Senneterre. Il nous apparaît essentiel de tenir compte de l'impact des aires protégées sur l'économie d'une communauté comme Senneterre. Les impacts socioéconomiques d'une telle mesure de protection sont énormes et permanents. Dans un autre sens, il est difficile d'évaluer les bénéfices environnementaux à long terme sur l'être humain et en mettant sous cloche autant d'hectares de territoires riches en ressources.

1760 Alors, certains éléments qui ont été mis de l'avant par la Corporation développement économique – je vais passer rapidement sur les éléments qui ont été discutés dans ma

présentation antérieure. Alors des projets d'agrandissement des aires protégées, la CDE souhaite que les projets d'agrandissement des aires protégées ne fassent pas l'objet des consultations actuelles et qu'un mécanisme soit mis en place pour qu'ils soient travaillés dans un horizon 2015.

1765

La Corporation souhaite que les recommandations soient émises quant à la prise en charge des chemins forestiers ainsi que des pistes de véhicules hors route, motoneiges et VTT, qui se retrouvent dans les aires protégées, qui incluent le financement et leur entretien.

1770

Alors, la Corporation est très inquiète de cette notion-là en lien avec l'accessibilité au territoire. Déjà sur une aire protégée, celle des dunes de la rivière Attic, il y a trois ou quatre ans, il y a déjà eu un volet 2 qui a été mis en place pour faire dévier le sentier de motoneige pour s'assurer, déjà, que ça contourne le projet de réserve de biodiversité des dunes de la rivière Attic. Mais je n'ai pas de données à l'heure actuelle s'il y a d'autres chemins de véhicules hors route à l'intérieur des aires protégées, mais il y a définitivement beaucoup de chemins forestiers qui sont utilisés par des villégiateurs et la prise en charge de ces chemins-là est très inquiétante et par la Corporation et par les villégiateurs qu'elle représente, et également par certains pourvoyeurs.

1775

Donc, ce qu'on souhaite c'est que le gouvernement mette en place une forme de financement et d'entretien de ces chemins-là qui vont se retrouver dans les aires protégées, donc, plus entretenus ni par l'industrie forestière ou l'industrie minière.

1780

Que le développement des aires protégées se fasse selon la notion de combler les carences et non selon la notion d'atteindre un objectif absolu de 12 %. Alors, la Corporation appuie la Ville dans cette notion-là.

1785

La Corporation souhaite que le gouvernement mette en place un centre de promotion et de valorisation des aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec à Senneterre. Et ça, on pense que c'est une bonne façon, une façon dynamique du gouvernement du Québec pour diversifier l'économie d'un milieu comme le nôtre.

1790

La Corporation souhaite qu'un accès libre soit autorisé à l'intérieur des aires protégées pour pratiquer des activités reliées à la faune ou à la nature. Alors, les droits consentis sur certains territoires ne doivent pas freiner l'accès à ces territoires-là qui se retrouvent maintenant dans une aire protégée, et je fais encore une fois référence, à ce moment-ci, à l'aire protégée de la rivière Saint-Cyr.

1795

1800 La Corporation souhaite qu'une partie des cours d'eau soit incluse dans les aires protégées pour en améliorer la protection et plus spécifiquement, le lac Parent, la rivière Saint-Cyr, le lac Cherrier et le lac Mesplet.

1805 Et la Corporation souhaite également que toutes les mesures de protection, qu'elles soient extrêmes ou partielles, devraient être considérées dans les calculs de protection. Alors, à l'heure actuelle, on cherche à atteindre un 12 % d'aires protégées, mais si on prend en considération les refuges biologiques, les vieilles forêts, les forêts à haute valeur de conservation et tous les autres statuts de protection, on est probablement déjà bien au-delà de ce 12 %.

1810 Parce que la Corporation s'est exprimée également en accord avec le mémoire de la Ville de Senneterre, il y a quelques éléments du mémoire de la Ville de Senneterre qu'on n'a pas discuté préalablement, que j'aimerais vous exprimer également ici, dans le 15 minutes qui m'est octroyé.

1815 On est totalement en appui d'une intervention rapide des autorités compétentes lors de perturbations dans les aires protégées – une récolte du bois marchand, une remise en production des territoires perturbés – accompagnée de mesures financières permettant cette récolte et ce réaménagement.

1820 Il n'est pas clair à l'heure actuelle, dans les documents du ministère du Développement durable, la démarche à suivre dans le cas d'un feu de forêt qui serait dans ou à proximité d'une aire protégée. Ce que les documents du ministère du Développement durable semblent dire c'est que ça prend l'autorisation de ce ministère-là pour y aller. Tandis que lorsqu'on parle au MRN on dit : « Non, non. S'il y a un feu de forêt, peu importe il est où, nous on envoie la SOPFEU puis il faut éviter la propagation. » Ce point-là mérite d'être éclairci.

1825 Et si on prend l'exemple du feu du secteur de Foresight en 2007 à Senneterre, 65 000 hectares ou encore du feu de 2012, encore sur le territoire de Senneterre, deux feux, un gros et un petit qui a brûlé 20 000 hectares, je peux vous dire qu'une forêt qui a été perturbée de cette façon-là, que ce soit à l'intérieur ou non d'une aire protégée, c'est pas beau à voir puis c'est pas très dynamique pour le tourisme.

1830 Déjà que les dunes de la rivière Attic ont été brûlées, en partie, en 2007. Nous, on pense qu'on devrait rapidement procéder à la récolte du bois marchand, au réaménagement de cette

forêt-là pour permettre à la faune... à la flore de reprendre sa place, à la faune de reprendre sa place, et on doit définitivement se questionner sur la façon qu'on va relocaliser les villégiateurs qui, à l'intérieur des aires protégées, ont eu des droits consentis, des camps qui auront brûlé. Alors, on fait quoi avec eux lorsqu'il y aura eu une perturbation à l'intérieur d'une aire protégée qui aurait brûlé leur camp?

Alors, une récolte des bois marchands, un réaménagement de la forêt et un positionnement en lien avec les villégiateurs qui auront perdu leur camp à l'intérieur d'une aire protégée.

On recommande également de revoir à la baisse la superficie consacrée à l'aire protégée des dunes de la rivière Attic ainsi que son statut.

Je l'ai mentionné précédemment, il y a déjà eu une partie de cette aire protégée là qui est passée dans le feu de 2007. Également, on protège 7 km<sup>2</sup> de dunes à l'intérieur d'une aire protégée de 77 km<sup>2</sup>, qui n'est quand même pas tellement grand. Cette aire protégée là pourrait très bien se transformer en refuge biologique. Déjà qu'il y a des droits qui sont consentis à l'intérieur de cette aire protégée là, des abris sommaires. Et, comme je l'ai mentionné précédemment, bien, il y a un sentier de motoneige qu'il a fallu dévier. Donc, il y a un ancien sentier de motoneige qui se trouve à l'intérieur de l'aire protégée.

Donc, pour les dunes de la rivière Attic, on pense qu'on devrait définitivement se repositionner sur son statut.

Et pour la Corporation de développement économique, c'est très important qu'il y ait des recommandations en lien avec le reste du territoire. On comprend très bien que oui, on s'en va vers un réseau d'aires protégées, mais il faut que le gouvernement mette en place des mécanismes qui vont favoriser la production de matière ligneuse d'une façon intensive, là où il va rester du territoire pour le faire.

Donc, une fois qu'on va avoir statué sur l'ensemble du réseau des aires protégées, sur l'ensemble des mesures de protection du territoire, bien, permettons-nous de jardiner la forêt intelligemment là où on va pouvoir le faire sur le reste du territoire.



Donc, c'est des mesures qui, pour nous, vont favoriser le développement de notre économie forestière. Certaines mesures qui vont être dynamiques pour le touriste, pour la villégiature et qui vont permettre une pleine expansion ou, du moins, le développement de notre économie tant forestière que touristique.

1870

Donc, c'est les éléments que j'ai à ajouter en lien avec le mémoire de la Corporation et un mixe avec celui de la ville de Senneterre.

**LA PRÉSIDENTE :**

1875

Merci, Monsieur Matte.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1880

La question de clarification, encore, que j'avais prévue pour le mémoire de la Ville, mais vous venez d'en parler, notamment vos craintes relatives au feu. Vous voulez que ça soit éclairci, si j'ai bien compris, puis, encore une fois, monsieur Bouchard pourra rectifier à la fin de la séance s'il le désire, ce qu'on nous a dit en première partie, très clairement, c'est que la procédure serait la même qu'avant pour ce qui est de l'intervention de la SOPFEU, parce qu'il n'est pas garanti que le feu aille juste dans la réserve, il peut aller n'importe où puis il y a des villégiateurs. Par contre, ce qu'on nous a dit aussi, c'est que comme on est dans une aire protégée : « Bien non, on ne récoltera pas. »

1885

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1890

Alors, moi, ce qui est marqué textuellement dans les documents du ministère, c'est que ça prenait l'autorisation du MDDEFP pour aller intervenir sur le feu. Bon. Ça, c'est une première chose.

1895

Oui, je comprends que le ministère ne souhaite pas aller récolter les bois marchands à l'intérieur d'un feu dans une aire protégée, nous, on pense que pour favoriser le paysage, pour favoriser la beauté du territoire, pour s'assurer également que... des exemples de feu, ou en Abitibi, ou dans le Nord-du-Québec on en a déjà. On a déjà des exemples de forêts vieilles suite à un feu, il y en a partout, et je pense que la forêt du lac Duparquet, en est un très, très bon exemple.

1900

Est-ce qu'on a besoin d'avoir tous ces exemples-là partout? Nous, on pense que c'est plus dynamique que si on va récolter le bois marchand, que si on va réaménager la forêt d'une façon adéquate et qu'on permet à la faune et à la flore de retrouver sa place.

1905

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Au sujet de vos recommandations quant à la prise en charge des chemins forestiers puis des pistes de véhicules hors route, par qui, puis destinées à qui, les recommandations?

1910

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

Ce que le MRN va nous dire c'est que : utilisateurs payeurs. Là, où il y a de l'industrie forestière ou de l'industrie minière, bien, on peut prendre une chance que sur un horizon de x années, ils vont être un des utilisateurs, donc un des payeurs.

1915

À l'intérieur des aires protégées, c'est sûr qu'on ne pourra plus compter sur eux. On ne pourra pas non plus demander au propriétaire d'un camp de chasse au bout d'un chemin forestier, qui est maintenant inclus à l'intérieur d'une aire protégée, de maintenant contribuer à l'entretien de ce trois, quatre, cinq, six, sept kilomètres de chemin là et deux, trois ponceaux.

1920

Il y a actuellement, en Abitibi-Témiscamingue, un travail qui se fait. Le Témiscamingue a déjà son document en lien avec un mécanisme de payeur ou de qui va payer, dépendamment combien d'utilisateurs qu'il y a au bout du chemin, là, et le travail qui a été fait au Témiscamingue se fait maintenant pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue par la Conférence régionale des élus.

1925

Alors, j'ose espérer que ce travail-là va nous apporter des pistes de solution. Pour l'instant, c'est évident que le ministère des Ressources naturelles va avoir un rôle à jouer important et il ne pourra pas constamment dire que c'est au villégiateur lui-même ou à la municipalité d'entretenir le ponceau ou le chemin forestier. Il va falloir qu'il y ait une responsabilité qui soit déléguée à quelque part à ce niveau-là.

1930

Vous me demandez qui, là? Pour l'instant, moi, je ne le sais pas. Je sais que ça ne sera pas la Ville.

1935

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Ça va, merci.

1940

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça va. On vous remercie, Monsieur Matte, pour la présentation du mémoire.

**M. JEAN-MAURICE MATTE :**

1945

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

1950

Alors, j'appelle maintenant l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue.

**M. HENRI JACOB :**

1955

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

1960

**M. HENRI JACOB :**

Henri Jacob, je suis président de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue.

**M. DORIS ST-PIERRE :**

1965

Doris St-Pierre, membre du conseil d'administration Action boréale Abitibi-Témiscamingue.

**LA PRÉSIDENTE :**

1970

Alors, la parole est à vous.

**M. HENRI JACOB :**

Je vais laisser mon collègue commencer.

1975 **M. DORIS ST-PIERRE :**

Alors, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, comme on a juste 15 minutes on va embrayer. Alors, « *idle no more* », comme j'ai entendu récemment.

1980 Alors, brièvement, je vais vous présenter l'Action boréale qui a été créée à l'an 2000, qui a pour mission de promouvoir la préservation de la forêt boréale au Québec à l'intention des générations futures, et ça, c'est toutes espèces confondues.

1985 Fonctionnement, bon, on a un conseil d'administration de sept personnes élues en assemblée générale. On compte actuellement 1 500 membres donateurs. Je précise « donateurs » parce qu'on fonctionne uniquement par les cotisations de nos membres et d'autres activités-bénéfices qu'on fait.

1990 Les deux objectifs principaux, lors de la création de l'Action boréale, c'était la création d'un réseau d'aires protégées et de réserves de biodiversité représentatif... bon, et cetera, et cetera, et aussi, c'était une réforme de la *Loi sur la forêt* et du régime forestier, et la modification des pratiques forestières. Ça, c'est déjà bien enclenché, le nouveau régime forestier entre en vigueur à partir du mois d'avril, progressivement, mais on va quand même suivre ce dossier-là quand même.

1995 L'ABAT est membre du Réseau québécois des groupes écologistes ainsi que de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine.

2000 Alors, il s'agit en fait du troisième mémoire qu'on présente sur les projets de création d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue depuis 2000. On est passé de 0,5 % à 7 % d'aires protégées, mais on est encore loin du compte de 12 % prévu pour 2015.

2005 On se réjouit, bien sûr, de la tenue des présentes audiences, malgré les nombreux irritants que nous constatons depuis 10 ans, notamment en ce qui a trait au processus qui est suivi par le ministère de l'Environnement, à sa lenteur ainsi qu'à l'absence quasi totale de mécanismes de

gestion, de contrôle et de mise en valeur des réserves de biodiversité, qu'elles soient à l'étape de projet ou décrétées officiellement. Et on déplore, comme toujours, et on le répète, malgré les efforts quasi surhumains de l'équipe du ministère de l'Environnement pour faire avancer le dossier des aires protégées, il y a un manque évident d'effectifs et de ressources financières. C'est à peine 0,3 % du budget du Québec.

Alors, et tout ça, ils doivent faire face à d'énormes contraintes dans une région comme la nôtre. D'abord, l'industrie forestière, c'est des contraintes très, très importantes. C'est toujours l'opposition écologie/économie, et les droits miniers qui sont des contraintes quasi ou sinon insurmontables dans, je vous dirais, 99,99 % des cas.

Les démarches et la position de l'ABAT sur les aires protégées en général, pour vous situer un peu, on travaille à identifier des territoires susceptibles d'être protégés par l'État. Alors, on a, dans ce but, conçu un plan de conservation par étapes, et ça, dès le départ, qui visait la préservation d'abord de 8 % des territoires abitibiens et témiscamiens. Notre engagement formel c'était d'atteindre d'ici... en fait, l'engagement formel c'est d'atteindre, d'ici 2015, la norme de 12 % établie par la Convention sur la biodiversité adoptée à Rio en 92 et signée par le ministre de l'Environnement de l'époque, monsieur Jean Charest.

Notre proposition qui s'ajoute à ça, c'est de garder en réserve un 12 % supplémentaire qui permettra de faire face à des imprévus, ce qu'on appelle principe de précaution. Préserver le quart, c'est-à-dire 25 % du territoire, c'est ça notre objectif ultime. Qu'on en vienne un jour à être soustrait d'une manière ou d'une autre aux atteintes des industries forestières, minières et hydro-électriques.

Ce chiffre de 25 % est fondé sur les avis de nombreux experts scientifiques; l'ONU, lors de la Commission Brundtland, notamment, et beaucoup de chercheurs de la communauté scientifique nous disent qu'à 12 % on ne peut même pas garantir de protéger 50 % de la biodiversité, des espèces qui se trouvent dans ce 12 % là. C'est insuffisant.

Notre démarche s'appuie sur trois principes : conserver des forêts témoins pour les générations actuelles et futures, encore là, toutes espèces confondues; assurer l'intégrité et la pérennité des réserves de biodiversité, le patrimoine génétique à conserver; et troisièmement, développer un sentiment d'appartenance, aussi, et de responsabilité face au territoire que nous habitons.

Monsieur Jacob!

**M. HENRI JACOB :**

2045 Oui. Je vais essayer de projeter la prochaine carte, la première carte... En fait, on parle, en  
Abitibi, qu'il y a 40 % du territoire que c'est des aires protégées minières. C'est ce que vous  
voyez, comme une teinte un peu brun bizarre, là, c'est 40 % de l'Abitibi qui est sous claim minier.  
Et quand c'est sous claim minier, c'est impossible de faire une proposition d'aires protégées. Le  
Témiscamingue, lui, est rendu à peu près à 15 %.

2050 Ça fait des années qu'on répète ça, et c'est une des choses majeures qui empêche, en  
Abitibi, de faire des aires protégées. Et ça crée des aberrations, comme dans deux cas  
présentement : dans la forêt Piché-Lemoine, une des aires protégées qui va finir par être  
décrétée, ça fait sept ans qu'il est en processus, donc c'est à la veille, mais il y a 75 % de sa  
2055 biodiversité reconnue, identifiée, qui ne sera pas dans l'aire protégée, parce qu'il y a des claims  
miniers sur ce territoire-là. Donc, on a une aire protégée pour la biodiversité, mais 75 % de la  
biodiversité est exclue à cause des claims miniers.

2060 Nous, on pense que le principe du *free mining* et la *Loi des mines*, ça fait deux fois que  
l'ancien gouvernement essaye de faire des lois, qu'ils devraient la changer, mais on ne pense que  
même ce nouveau gouvernement-là a encore l'intention de vouloir le faire. On va continuer à  
réclamer qu'il y ait des changements majeurs. Donc, si on veut faire des aires protégées, il va  
falloir qu'on veuille le faire, comme un peu monsieur Matte l'a dit, en tenant compte de la réalité.  
Si on veut protéger la biodiversité, il faut que ça ne soit pas un empêchement parce que dans la  
2065 roche, quelque part entre le magma puis le sol, il y a théoriquement un potentiel minier.

Et on pense que naturellement, à la vitesse qu'on s'en va présentement, 12 %, si vous  
regardez le territoire, ce que vous voyez, les points en rose, là, c'est l'inventaire qu'on a de fait –  
naturellement avec les moyens de bord, avec les cartes de géomatique, et cetera, qu'on est  
2070 capable de trouver – c'est tout ce qui a été coupé. C'est tout ce qui a été exploité présentement  
en Abitibi-Témiscamingue.

Si vous regardez et essayez de faire des aires protégées, il ne reste pas beaucoup,  
beaucoup de territoire. Vous voyez en vert un peu plus beau, là, ça, c'est les aires protégées qui  
2075 sont projetées, la plupart. Donc, vous voyez le lac Parent qu'on va parler tantôt plus en détail.

2080 Et, naturellement, en plus de ça, il y a tout le secteur en jaune qui sont des terres privées. Donc, impossible non plus de faire des propositions d'aires protégées. Ce qu'on a demandé au ministère de l'Environnement de nous indiquer à quelle place sur le territoire on peut faire d'autres propositions. Parce que nous, on en a proposé plusieurs, mais on s'aperçoit qu'ils disparaissent à une vitesse grand V. Doris?

**M. DORIS ST-PIERRE :**

2085 Maintenant, je vais vous parler de la protection minimale des aires candidates. On sait qu'aussitôt qu'une proposition d'aire protégée est rendue publique, il s'ensuit une prédation systématique et intensive de ces territoires par les forestières et/ou les minières. À l'est du lac Parent, on a eu un exemple très, très éloquent.

2090 Alors, nous, on a comme priorité de maintenir l'intégralité de la proposition afin qu'elle soit évaluée au mérite. Dès qu'une personne ou un organisme public présente une aire candidate, il faudrait qu'elle soit protégée dans l'intégralité de la proposition pour qu'on puisse l'évaluer au mérite. À la vitesse où l'industrie coupe et/ou claim, il semble impossible que nous atteignons le 12 % promis, considérant ce que monsieur Jacob vient de nous montrer sur la carte.

2095 On a l'exemple du lac Parent, la valeur des précieux marais reconnus par le ministère, mais son agenda ne lui permettait pas encore d'aborder la province écologique dont font partie le lac et la forêt qui l'entourent. Les compagnies forestières s'y sont alors précipitées.

2100 Alors, l'ABAT demande donc que le BAPE recommande au gouvernement du Québec, et ce, le plus rapidement possible, de doter les zones proposées au titre d'aires protégées par la population d'une forme minimale de protection jusqu'à quelle soit évaluée au mérite, comme on a dit.

2105 Ensuite, un petit mot sur les zones tampons. Bon, la communauté scientifique reconnaît la nécessité des zones tampons autour des aires protégées afin de réduire, ce qu'on appelle, les effets de bordure. On ne rentrera pas dans les détails scientifiques.

2110 Alors, l'absence de telles zones menace la protection intégrale de l'aire qu'on souhaite protéger. C'est-à-dire que si on n'a même pas de zone tampon autour, la zone tampon, bien, elle va partir des limites de l'aire et elle va pénétrer à une certaine distance à l'intérieure. C'est ça qui va servir de zone tampon. Ça réduit d'autant l'intégrité de l'aire protégée.

Alors, on recommande à cet effet que des zones tampons soient prévues pour toutes les aires protégées. On propose aussi d'initier une réflexion fondée sur des études scientifiques afin de déterminer la largeur optimale des zones tampons en fonction de la nature de l'aire protégée.

2115 **M. HENRI JACOB :**

On va essayer d'accélérer aussi. La question, on vous a expliqué lors de la première audience, on a posé la question, la question du processus pour arriver à ce qu'on arrive aujourd'hui. Nous, on a mis ça en 6 étapes.

2120 La première des étapes, il y a des citoyens, comme l'Action boréale ou des citoyens en particulier, qui proposent un territoire à être protégé. On envoie ça au ministère de l'Environnement, la Direction du patrimoine écologique qui analyse la proposition et rejette ceux qui ont déjà été suffisamment représentés. Donc, il n'y pas de carence, et il va garder la partie de territoire qui lui semble ne pas être représentée.

2125 Et la deuxième étape, c'est que cette proposition-là qui a été retenue par le ministère de l'Environnement est envoyée au ministère des Ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles, lui, enlève des parties en disant : « Bien, ces parties-là on pense qu'elles sont trop importantes pour le développement économique... », et cetera, ou social, peu importe.

2130 Après ça, ce même ministère des Ressources naturelles là va voir les compagnies minières, va voir les compagnies forestières, va voir Hydro-Québec – puis on l'a vu dans le cas de la Mégiscane, puis ils ont dit : « No way, tu ne toucheras pas au lac. Ça nous appartient. » La compagnie minière, eux autres, ils nous disent : « Il n'y a pas de problème, nous autres. Si c'est pas claimé, c'est pas à nous autres, on sait qu'il n'y a pas de possibilité minière. » Excepté qu'on a vu ce soir, qu'il y a peut-être même, quelque part, une possibilité minière, même quand ce n'est pas dans le 40 % du territoire. Eux autres enlèvent les parties. Donc, ça fait ce qu'on appelle, nous autres, une « réduction en peaux de chagrin ».

2140 Ce qui nous arrive – puis là, on va arriver à la proposition du lac Parent tantôt – ce qui nous reste, en fait, c'est un territoire qui est proposé, qui est souvent et même, de l'avis du ministère de l'Environnement, qui est toujours trop petit pour être... Ce qui nous amène à aujourd'hui, comme les propositions qu'on a, c'est déjà des propositions qui sont hyper ratatinées. Je vais vous montrer tout de suite la carte du lac Parent.



2150 Ce que Doris vous a dit tantôt sur la question des « dès qu'il y a une proposition », quand on a proposé, en l'an 2000 – moi, ça fait depuis l'an 1994 que je vais travailler au lac Parent à chaque année dans les marais pour faire des inventaires, puis il n'y avait pas de coupe qui s'était passée. Si vous regardez sur cette photo-là, en mauve... pas en mauve, un genre de brun, c'est le contour. On le voit en bas, un peu, la ligne. Tout ce qui est en gris un peu spécial, c'est des coupes à blanc, des coupes forestières. En foncé, c'est ce qui reste de forêt. Donc, dans la partie même qui est proposée par le ministère, c'est ce qui en reste.

2155 Et, ensuite, ici, ce que vous avez ici en mauve, ça, c'est la compagnie Résolu qui, cet été, est allée faire des travaux ici. Le feu a pris. Ça, ça a été brûlé. Ça fait qu'il y a toute cette autre partie-là qui est brûlée. Donc, il reste, en fin de compte, de forêt dite naturelle – puis tout ça, c'était tout de la forêt naturelle à l'an 2000, la première fois qu'on a proposé ça. Donc aujourd'hui, ce qu'on propose, que ça, ça soit protégé, mais il y a plus que ce que vous voyez. On n'exagère pas en disant qu'il y a plus que la moitié qui est coupée à blanc, qu'on demande à être protégée. En plus qu'il y a cette partie-là qui a été coupée.

2165 Ça fait que pour, naturellement, nous autres, une des recommandations qu'on va faire – là, je vais vous montrer un peu plus large, vous voyez toujours, ici, ça, c'est l'aire protégée, ce qui en reste, et puis ça, c'est l'agrandissement proposé par le ministère. Vous voyez que même dans les agrandissements proposés, il y a déjà la moitié de coupée. Ça fait que nous autres, on va proposer que cette partie-là, ici, soit rajoutée, pour compenser les travaux de récolte qui ont été faits dans l'aire protégée. Ça fait que ça, c'est une des recommandations pour la question du territoire du lac Parent.

2170 Ce qu'il y a de spécial dans ce territoire-là – moi, je fais l'inventaire des oiseaux nicheurs puis ce n'est pas fait à la bonne franquette, c'est avec le fédéral, avec le plan nord-américain sur la sauvagine, donc c'est des données scientifiques. Ce qui se passe dans ces marais-là, ici, pour vous donner un exemple : dans tout le reste de l'Abitibi, quand vous baguez des canards, pour le canard... si vous connaissez un petit peu les espèces, le canard malard, le canard noir, c'est les deux espèces, en théorie, les plus nombreuses. Mais au sud de ce territoire-là, partout en Abitibi, vous avez huit canards malards pour deux noirs. Tandis qu'au lac Parent, c'est exactement le contraire. Donc lui, c'est un exemple typique d'un territoire que quand ça n'a pas été touché trop par l'humain, il est beaucoup plus naturel. Et le canard noir est le canard original d'ici, d'Abitibi.

2180 Ça fait que c'est une des valeurs, rapport que la biodiversité, c'est immense, puis parce  
que c'est un territoire qui... malheureusement, là, il est affecté par les coupes, mais la partie qui  
n'a pas été affectée est encore très, très riche en biodiversité. Il y a pratiquement toutes les  
espèces qu'on peut s'imaginer dans ce secteur-là, qui ont toutes été inventoriées.

2185 Pour l'autre réserve, que là, je n'ai pas sur carte, la réserve de Wanaki. Bien,  
naturellement, je travaille aussi avec la communauté de Kitcisakik et naturellement, on appuie  
totalement les revendications de Kitcisakik, l'agrandissement du territoire. Et pour toutes les  
autres aires protégées, je vais laisser Doris continuer.

2190 **M. DORIS ST-PIERRE :**

Bien, pour ce qui est des autres aires protégées, c'est bien sûr qu'on appuie le statut  
permanent avec les agrandissements tels que proposés par le ministère du Développement  
durable, même si on les juge insuffisants en termes de superficie. Alors, ça, ça fait l'objet d'une  
2195 recommandation. Wanaki, on l'a dit, on l'appuie évidemment.

Maintenant, quelques mots sur les conseils de conversation et de mise en valeur. À  
l'évidence, les conseils de conservation et de mise en valeur ne sont pas prioritaires actuellement  
au ministère de l'Environnement. On nous a parlé, lors de la première séance de la commission,  
2200 d'un budget de 500 000 \$, qui est un peu dérisoire, pour assurer la surveillance des aires  
protégées pour l'ensemble du Québec. Un mandat qui a été confié aux agents de conservation de  
la faune puis un mandat bien limité. Genre : « On va jeter un coup d'œil de temps en temps. »

On l'a rappelé, le budget du MDDEP – 0,3 % du budget du Québec –, c'est beaucoup trop  
2205 peu, encore une fois, et on souhaite vivement que ça augmente substantiellement. Alors, comme  
on le fait depuis plusieurs années, on réclame une augmentation substantielle des budgets du  
ministère.

Maintenant, une recommandation qu'on a faite à chaque audience, c'est la mise en place,  
2210 le plus rapidement possible après la création officielle des aires protégées, de conseils de  
conservation, de suivis, de mise en valeur, appelons-les comme on veut.

Et puis ensuite, évidemment, la superficie des aires protégées en général. Dans un  
document même du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune, on

2215 parle d'un minimum entre 500 et 1 000 km<sup>2</sup> pour qu'une aire protégée soit viable, pour qu'on  
puisse vraiment assurer l'intégrité de la structure des écosystèmes. On a eu une erreur de  
chiffres, ça va être corrigé, dans notre mémoire qu'on a déposé par écrit. On a revérifié, puis on  
va corriger les chiffres. Mais quoi qu'il en soit, on a une moyenne qui est bien en deçà de 500  
2220 km<sup>2</sup>, sauf pour, évidemment, rivière Dumoine. La plus grande, c'est justement Parent qui est  
autour de 400 km<sup>2</sup>.

Alors, définitivement, c'est pour ça que quand on parle que c'est des... les superficies sont  
insuffisantes, sont nettement insuffisantes. Parce que ça crée, comme disent des scientifiques  
cités par le ministère lui-même, un effet d'insularisation. On isole et puis, bon, surtout pour la  
2225 grande faune, ils vont disparaître, ils vont aller ailleurs. Et puis, s'ils ne sont pas assez grands,  
aussi, l'effet... comme on n'a pas de zone tampon pour nos aires protégées, ça réduit encore  
davantage la superficie, et donc, ça diminue d'autant l'intégrité, la fonctionnalité, la structure des  
écosystèmes qu'on veut protéger.

2230 Les refuges biologiques. L'effet de bordure et d'insularisation, comme on a dit, et  
conséquemment les menaces à l'intégrité des aires protégées augmentent quand la superficie  
diminue. La superficie moyenne des refuges biologiques, plus ou moins deux kilomètres carrés.  
Alors, là, on va peut-être faire plaisir à monsieur le maire de Senneterre. Le fait que ces derniers  
se situent généralement au coeur de vastes étendues fortement perturbées incite à douter de leur  
2235 efficacité dans le temps.

Alors, nous, on doute de la pertinence de les comptabiliser au même titre que les réserves  
de biodiversité. Alors, on recommande qu'ils soient complètement soustraits du calcul de la  
superficie totale des aires protégées au Québec. Parce que c'est intenable, je veux dire, c'est non  
2240 viable, non seulement à long terme, mais à moyen terme. C'est non viable, ces refuges  
biologiques.

Maintenant, je vais laisser monsieur Jacob poursuivre avec... on a une petite série d'autres  
recommandations qu'on répète d'une audience à l'autre.

2245

**M. HENRI JACOB :**

2250 En fait, on se répète naturellement parce que ceux-là, on pense que c'est important que ça soit redit. C'est que les activités qui vont être permises à l'intérieur des réserves soient soumises à une analyse d'impact.

2255 Autrement dit, si on veut faire des nouveaux chemins, si on veut faire des... construire des camps de chasse, et cetera, ou de permettre la fermeture d'un chemin, bien, que ça soit soumis à une étude d'impact de façon à s'assurer que ça n'affecte pas la biodiversité. Donc, il y aurait des choses qui sont permises, mais qui devraient peut-être être restreintes, si ça affecte la biodiversité. Peut-être qu'il va y avoir à déplacer des camps de chasse.

2260 On peut citer le cas ici, au sud de Val-d'Or, dans le cas du caribou de Val-d'Or, il y a eu des camps de chasse qui se sont installés dans les endroits de nourriture pour les caribous. Donc, dans ce cas-là, ils devraient peut-être être déménagés.

2265 Puis la question des chemins forestiers. Parce que d'abord, monsieur le maire de Senneterre en a parlé tantôt, la question des... non, je fais juste citer, puis on est d'accord avec lui, les chemins forestiers, ça ne peut pas être à la charge des gens des régions, c'est impossible. C'est pour ça qu'on veut qu'il y ait une étude pour, probablement, fermer certains chemins, garder ceux qui sont essentiels. Où est-ce qu'il y a un camp de chasse, je peux comprendre que ça prend au moins 100 pieds pour te rendre à ton camp de chasse. Astheure qu'il est là, le camp de chasse, on ne pourra pas le... on ne demandera pas qu'on mette le feu dedans, mais qu'on limite, au moins, l'utilisation et que ça soit uniquement pour se rendre au camp de chasse et que, non, 2270 que ça ne devienne pas des autoroutes ou des places où les gens avec des gros 4x4 vont jouer dans la bouette. Parce que ça se passe ici aussi en Abitibi, ce genre d'affaires là.

2275 Ça fait qu'on pense qu'il faut qu'il y ait une analyse sérieuse de tous les chemins qu'il y a à l'intérieur, qui ont été faits, comme on voit dans le cas du lac Parent, à cause qu'il y a eu des coupes qui ont été entreprises. Parce qu'avant ça, tous les gens qui se rendaient là-bas utilisaient les cours d'eau. Donc, il n'y avait pas vraiment d'impact vraiment grand sur le terrain.

2280 Mais aujourd'hui, avec les chemins, il y a une augmentation de façon substantielle du nombre d'utilisateurs et surtout une augmentation très grande des véhicules, dont les Ski-doo, dont les VTT et même les motomarines qui viennent. Et ça, je peux vous dire que pour faire des

analyses avec la sauvagine, c'est mortel, la motomarine, dans un milieu de nidification de sauvagine. Ça détruit carrément le potentiel en très, très peu de temps. Ça fait que ça, on pense que les motomarines, ça, ça devrait être carrément interdit, du moins si tu veux protéger, dans la question des marais, et les VTT et les Ski-doo que ça soit très restreint.

2285

Alors, ici, ça passe sur la route et sur toutes les terres qui sont privées. Dès que tu as un moteur entre les deux pattes, t'enlèves le cerveau puis... en tout cas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2290

Je vais vous demander de conclure s'il vous plaît. Votre temps est écoulé.

**M. HENRI JACOB :**

2295

Bien, de toute façon, les autres recommandations, vous les avez vues. Comme vous je dis, elles sont répétées à chacune des audiences. Doris, va faire la conclusion.

**M. DORIS ST-PIERRE :**

2300

Alors, conclusion très rapide. Dans le cadre des présentes audiences du BAPE, une impression générale qui se dégage, c'est que le ministère du Développement durable grappille des miettes à gauche et à droite dans le but de constituer des aires protégées aux dimensions suffisantes pour en assurer la représentativité et la viabilité. Mais force est de constater que, exception faite de Rivière-Dumoine, les superficies sont insuffisantes avec une moyenne – là, il faut recalculer notre moyenne, mais qui est en deçà de 500 km<sup>2</sup>, qui plus est, aucun conseil de conservation.

2305

Dans un contexte régional de contraintes forestières et hydroélectriques majeures et de prévalence des droits miniers, combinées aux ressources humaines et financières faméliques du ministère, à quoi d'autre pouvait-on s'attendre?

2310

L'Action boréale salue tout de même les efforts déployés comme un petit pas dans la bonne direction, mais sans plus. L'avenir seul nous dira si les aires protégées en question sont viables et si elles sont en mesure de maintenir leur intégrité écologique, ce dont nous doutons fortement.

2315

C'est comme le développement durable, comme disait un biologiste célèbre : « On saura si c'est durable quand ça aura duré assez longtemps. »

Merci beaucoup.

2320

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est moi qui vous remercie. Vous avez parlé tantôt des zones tampons; la largeur optimale, selon vous, un ordre de grandeur, est-ce que c'est 50 mètres, 500 mètres ou c'est en termes de kilomètres?

2325

**M. HENRI JACOB :**

C'est impossible à dire de cette façon-là, parce que ça va dépendre du type d'aire protégée. Si tu as un marais, probablement que ça prend beaucoup plus long que si tu as un massif forestier sur le bord d'une aire protégée. Puis il y a d'ailleurs des études qui disent : dans tel type d'écosystème, un écosystème marin, tu dois avoir... à telle distance que tu dois de tenir d'exploitation ou quoi que ce soit. Ça fait que c'est variable selon le type d'écosystème. Et ça, ça doit être analysé.

2330

2335

Mais ce qui pourrait facilement, et pour comprendre, on va prendre, exemple, les marais du lac Parent, en admettant que ce territoire-là n'aurait pas été touché, on pourrait facilement dire que dans les zones qui sont forestières, on dirait : bien, plus que tu t'approches, plus que tu vas faire attention. Donc, tu vas faire des interventions forestières qui sont moins intensives, donc des coupes plus partielles. Ou on pourrait dire, dans certains cas : tu vas aller faire, si tu as de l'exploration à aller faire, bien, tu vas y aller en hiver. Donc, tu as moins d'impact sur le sol, tu as moins d'impact sur les bords.

2340

Parce que naturellement, dès que tu approches avec de la machinerie ou des travaux intensifs, c'est sûr qu'il y a une partie à l'intérieur de l'aire protégée, que les animaux font s'éloigner.

2345

Vous pouvez, ici – vous avez entendu passer la motoneige? – partout sur les chantiers qui passent en Abitibi-Témiscamingue, les sentiers dits officiels, dits subventionnés par vous et moi, par tous nos autres, au Québec, qui subventionnent le 5 % de la population qui se promène avec

2350

ces véhicules-là, vous ne voyez jamais des... pas des refuges, mais des territoires que l'orignal va utiliser. En hiver, l'orignal ne s'approche pas. Puis c'est très, très reconnaissable. Surtout avec des machines qui sont très bruyantes ou polluantes.

2355            Donc, c'est pour ça qu'on dit que ça doit être ajusté dépendamment du type d'écosystème que tu veux protéger. Mais c'est que plus que tu t'approches, normalement, plus que tes interventions devraient être légères.

**LA PRÉSIDENTE :**

2360            Donc, ces zones tampons là auraient un régime d'activité qui serait différent que de la réserve.

**M. HENRI JACOB :**

2365            Oui. Exemple, tu ne pourrais pas faire une coupe totale directe sur le bord de la réserve. Il faudrait probablement que ça soit des coupes beaucoup plus partielles et beaucoup plus graduelles dans le temps, pour ne pas, encore, rapetisser le territoire, vu qu'elles sont déjà très, très petites, les aires protégées.

2370            **M. DORIS ST-PIERRE :**

                 Ce que j'ai vu dans d'autres mémoires présentés au BAPE dans le cas d'autres audiences, notamment sur la Côte-Nord, ça pouvait aller, ça pouvait varier entre un et cinq kilomètres dans certains cas.

2375            **LA PRÉSIDENTE :**

                 O.K. Donc, c'est dans des kilomètres. On parle de kilomètres et non pas de mètres.

2380            **M. DORIS ST-PIERRE :**

                 Oui. Mais un kilomètre, ça serait comme un minimum.

2385

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez des corridors de connectivité. Sur quelle base ça serait planifié, les corridors?

2390

**M. HENRI JACOB :**

En fait, on parlait peut-être des trois... quand les aires protégées ne sont pas trop... je ne sais pas si j'ai pas la carte qui montre toutes les aires protégées?

2395

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

En fait, vous parliez de corridors pour les quatre réserves du nord du territoire.

2400

**M. HENRI JACOB :**

C'est ça. Je vais essayer de vous sortir la... de toute façon, c'est de planifier les travaux sylvicoles de façon à laisser... exemple, dans ces aires protégées là, surtout ces trois-là qu'il y a ici, là, il pourrait facilement y avoir des travaux sylvicoles qui soient planifiés, qui se font de façon à toujours garder un certain corridor.

2405

C'est-à-dire, je pense que c'est reconnu que ça prend au moins... c'est quoi, c'est une douzaine de mètres qu'on dit qu'il doit y avoir de couvert forestier, de hauteur, pour que l'original puisse traverser d'une place à l'autre, sans trop avoir de problèmes? Donc, il devrait y avoir un corridor qui est évalué, puis ça pourrait être un genre de... peut-être un kilomètre de large qui permettrait... et quand la zone qui aura été coupée à côté sera rendue à... la régénération sera rendue à une dizaine, 10-12 mètres, là, tu pourras aller couper ton ancien corridor.

2410

Autrement dit, il y aurait toujours un secteur qui permettrait... bien, que tu pourrais exploiter, mais dans le temps, il faudrait qu'il soit planifié de façon à toujours garder un corridor qui puisse permettre à la grande faune de se promener.

2415

D'ailleurs, les oiseaux font la même chose dans des coupes à blanc. Il y a beaucoup d'oiseaux qui ne traversent pas les territoires coupés à blanc. Pas parce qu'ils ne sont pas capables de voler, c'est dans leur façon de faire. Ils se tiennent alentour des places qui sont boisées.



2420

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2425

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Parce que vous avez fait deux recommandations sur lesquelles j'aimerais vous entendre un petit peu plus en détail. Vous demandez une protection minimale aux zones proposées aussi d'aires protégées par la population. Alors, je vais faire une petite mise en contexte, ça va peut-être raccourcir l'explication.

2430

En première partie, monsieur Bouchard nous a présenté, pour chacun des territoires, l'ensemble des propositions qui prenaient une teinte grise sur le fond de la carte régionale. Bon. À la limite, dans certains endroits, l'ensemble du territoire était gris, ne serait-ce que l'exemple du bassin de la Mégiscane que votre organisme avait proposé. C'est quoi, dans ce contexte-là, une protection minimale? Parce que c'est sûr que vous allez vous faire répondre : « On ne protégera pas l'ensemble du territoire jusqu'à tant que les décisions soient prises. » Alors, vous voyez ça comment?

2435

**M. HENRI JACOB :**

2440

En fait, notre but, exemple, quand on a proposé, si vous regardez sur la carte, je vais vous montrer juste la proposition originale du lac Parent, c'est cette ligne noire là qu'on avait proposée...

2445

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire, commissaire :**

D'accord.

2450

**M. HENRI JACOB :**

... qui représentait le bassin des trois rivières : la rivière Delestre, la rivière Robin, puis la rivière Lecompte qui alimentent les marais du lac Parent.

2455 Nous, on pense, au moment où on a proposé ce territoire-là, on a dit : « Il devrait y avoir  
une... » On dit aux compagnies : « Attention! Il y a une proposition. Peut-être que ça ne sera pas  
la limite finale. » On était certains que ça ne serait pas la limite finale. Mais attention, n'allez pas  
tout scraper ce territoire-là. Dardez-vous pas là-dessus comme ils ont fait. Allez-y mollo sur ce  
2460 territoire-là. Puis ce qui devrait théoriquement faire en sorte que le ministère des Ressources  
naturelles, au lieu de dire : « On va prendre notre temps, on va laisser les compagnies rentrer, on  
va laisser... » On dirait : « On va se dépêcher à se délimiter rapidement. »

Et c'est pour ça que dans une des propositions qu'on dit, nous autres, on dit : les  
audiences publiques devraient être pour tout le monde. Que les compagnies minières viennent  
2465 défendre leur point de vue sur un territoire, que nous autres, les écologistes, on défende notre  
point de vue et que les compagnies forestières viennent le défendre. Et non pas qu'il y ait une  
priorité de le ratatiner puis dire à la fin : bien, là, on va se battre sur le restant pareil.

Oui, parce que même avec les restants, on se fait dire : « Bien, peut-être qu'il y a quelque  
2470 part dans le sol, il y a peut-être de la roche. Peut-être dans la roche, il y a peut-être du minerai.  
Peut-être dans le minerai, il y aurait peut-être une possibilité... » Autrement dit, on va proposer les  
parcs à résidus miniers, ici, puis là, peut-être que ça ferait l'affaire à tout le monde.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2475 Ça, c'était ma deuxième question.

**M. HENRI JACOB :**

2480 Les parcs à résidus miniers?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non, votre procédure publique et transparente où tout le monde viendrait défendre son  
point. Parce que le choix des territoires implique la mise en contribution de beaucoup d'expertise  
2485 aussi, le ministère chemine dans son choix, et cetera, donc on ne peut pas discuter publiquement  
de certains enjeux pendant une très longue période. Donc, plus concrètement, avez-vous une  
proposition à faire?

2490

**M. HENRI JACOB :**

2495

Bien, nous autres, on pense que si quand on a un projet de mine, comme le projet qu'il y a eu à Malartic, on dit : les gens ont fait l'exploration, ils ont découvert que dans la ville, il y avait un potentiel minier qui était intéressant pour la mine. Bien, je peux vous garantir que le processus a été rapide en maudit. En dedans de six mois, les audiences publiques étaient finies, les permis étaient donnés puis tout ça.

2500

Parce que le ministère des Ressources naturelles était intéressé puis il a mis l'argent puis il a mis les efforts pour le faire. Les compagnies ont mis des efforts aussi. Ils ont fait leurs études rapidement, ils ont sorti leurs données, puis ils ont dit : « Bien, on s'en va en audience publique. »

Et c'est même la compagnie minière qui a proposé les audiences publiques dans le cas de Malartic, en premier. Ça fait qu'ils étaient pressés, puis ça va vite quand tu as de l'argent.

2505

Si le ministère des Ressources naturelles, au lieu de se contenter du 0,3 % du ministère de l'Environnement qui, lui, il n'a pas juste ça à faire, non plus, là, avec 0,3%, ça fait que si le ministère des Ressources naturelles mettait l'argent et les efforts nécessaires avec le personnel pour dire : « On va l'analyser rapidement, ce territoire-là, puis on va faire, comme monsieur le maire a dit, on va regarder exactement qu'est-ce qui doit être protégé sur ce territoire-là. »

2510

Je pense qu'on pourrait arriver. Puis vu que c'est sérieux, on veut protéger des territoires pour la biodiversité, bien, on va mettre les données de biodiversité au même niveau que, théoriquement, un potentiel récréatif, qu'un potentiel minier ou qu'un autre potentiel. Et les populations et le gouvernement décideront en bout de ligne, mais au moins tout le monde aura eu une chance de faire valoir son point de vue tout égal.

2515

**M. DORIS ST-PIERRE :**

2520

Moi, c'est une question d'équité sociale. Les aires protégées, la protection de la biodiversité c'est un enjeu de société qui regarde tout le monde au même titre.

Alors, quand on veut planifier un réseau d'aires protégées, je pense que tout le monde devrait être capable d'en discuter sur un pied d'égalité, autant les gens de l'environnement, de l'économie, puis les gens du milieu social. On parle de développement, tu sais, on se gargarise

2525 de développement social puis on dit toujours les trois piliers, même si c'est un modèle qui, à mon  
avis, n'est pas fonctionnel du tout, mais au moins, ces trois secteurs-là devraient pouvoir s'asseoir  
autour de la même table puis en discuter sur un pied d'égalité.

2530 C'est un enjeu de société, les aires protégées. Alors, pourquoi certains ont une priorité à  
huit clos avec le ministère et que ceux qui restent devant les audiences, bien c'est les chialeux  
comme nous autres, là. Puis des groupes d'intérêt, des groupes... que ce soit des pourvoiries, les  
trappeurs, d'autres groupes d'intérêt. Les petites ligues. Alors, que les ligues majeures, ils ont  
déjà réglé le cas, eux autres. Alors, il y a une iniquité à ce niveau-là.

2535 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça me va. La question qu'on va poser à tout le monde qui appuie la proposition de  
Kitcisakik, donc c'est celle qu'on a vue ce soir, c'est de celle-là que vous parlez. Je sais que,  
Monsieur Jacob, vous être membre du comité Wanaki, vous êtes l'une des trois personnes qui  
2540 conseillent la communauté sur le futur village, donc...

**M. HENRI JACOB :**

2545 Bien, en fait, je suis le coordonnateur du projet Wanaki qui est le projet de village. Moi, ce  
n'est pas le projet de la réserve.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2550 De la réserve. Celui du village.

**M. HENRI JACOB :**

2555 Mais dans une autre vie, je suis conseiller en aménagement du territoire et ils m'ont  
demandé, naturellement. Et je peux vous dire que la grandeur qu'ils demandent, c'est très petit à  
mon point de vue. Parce que leur territoire, si vous avez vu sur la carte, on parle de la carte de  
Davidson qui monte jusqu'à Waswanipi. Ça, c'est le territoire ancestral. Donc, c'est tout petit, là.

2560 Mais c'est un premier pas, puis on le reconnaît que c'est un premier pas, et au point de vue  
de la biodiversité, c'est un super beau territoire pour cette région-là qui n'en a pas d'aires  
protégées, je pense que c'est... Et on trouve intéressant la proposition d'agrandissement qui irait  
toucher à la rivière Dumoine, parce que la rivière Dumoine, naturellement, c'était un couloir au  
point de vue historique, au point de vue archéologique, des Algonquins qui montaient par cette  
rivière-là pour se rendre, justement, dans ce territoire-là.

2565 Ça fait que je pense qu'il y aurait un grand intérêt à ce que ces deux aires protégées là se  
connectent, autant pour la communauté que pour le bénéfice de la biodiversité qui est dans ce  
coin-là.

2570 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça me va, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2575 On vous remercie pour...

**M. HENRI JACOB :**

2580 Est-ce que je pourrais juste rajouter quelque chose qui ne sera pas long? Parce que je  
pense que ça peut intéresser le monde. C'est la question... tantôt, on disait que naturellement, les  
aires protégées, ça fait un peu perdre de la possibilité forestière pour les industries.

2585 Ce qu'il y a au ministère des Ressources naturelles présentement, c'est qu'il y a des  
propositions de territoires d'intensification. Et on parle jusqu'à 20 % d'intensification de territoire.  
Ça fait que si vous faites le calcul rapidement, puis les ingénieurs vont vous le dire, si on intensifie  
20 % du territoire, on va faire pas mal plus de bois que la grandeur de toutes les aires protégées  
qui sont proposées, facilement, facilement.

2590 Parce que dans les aires protégées, vous savez que – et on l'a vu dans le cas du lac  
Parent – il y a des grandes parties, c'est des marais. Ce n'est pas des territoires forestiers  
productifs. Donc, on ne peut pas calculer... Ça, c'est une proposition qui est mise de l'avant. Ce

n'est pas une proposition en l'air, c'est fait, ça, c'est dans la *Loi du ministère des Ressources naturelles*, le nouveau régime forestier qui va être en place au mois d'avril.

2595

On va même plus loin, nous autres, on est prêt à dire qu'il devrait y avoir quelque part une taxe qui devrait parvenir par les gens des régions qui ne fournissent pas autant d'aires protégées, et qui pourrait aider à subventionner les comités de conservation et des – ce que monsieur le maire disait tantôt – des comités qui feraient en sorte de mettre en valeur, d'une façon écologique, naturellement, ces territoires-là.

2600

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ce que vous dites, soit vous donnez du territoire ou de l'argent.

2605

**M. HENRI JACOB :**

Bien, en fait, si exemple – puis là, je ne dis pas que Montréal n'en donne pas, mais exemple, si on prenait juste l'île de Montréal qui n'a pas grand territoire à protéger puis il y a beaucoup de monde. Ces gens-là, les aires protégées vont leur servir à eux autres aussi, parce que les connaissances qu'on apprend dans ces territoires-là c'est pour toute la population. Ce n'est pas juste pour protéger un petit oiseau en particulier. C'est pour le bénéfice de notre connaissance.

2610

Donc, ça serait peut-être normal qu'il y ait une taxe. Que des gens qui ne peuvent pas, parce qu'ils vivent en ville, fournir de territoire, mais qui... eux autres aussi devraient fournir une part, comme monsieur Matte dit : « C'est notre région, dans certains cas, qui va fournir peut-être 12 % de leur territoire. » Mais il y aurait peut-être un ajustement de... je ne sais pas comment ils pourraient appeler ça, une taxe sur les aires protégées ou une contribution pour ceux qui ne peuvent pas, mais qui sont en grand nombre, puis qui pourraient nous aider, nous autres, à du moins faire compenser et à ceux qui veulent avoir des retombées, bien, ça pourrait être intéressant.

2615

2620

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie, Monsieur Jacob, pour votre mémoire. Merci. Et, finalement, j'appelle le CLD de la Vallée-de-l'Or, monsieur Pierre Dufour.

2625

**M. PIERRE DUFOUR :**

2630 Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

2635 Bonsoir!

**M. PIERRE DUFOUR :**

2640 Donc, notre présence, nous autres, ici, aujourd'hui, elle découle finalement de la première audience. Lors de la première audience, on était venu poser deux questions et il y a une des questions qu'on avait posée qui nous a surpris, en fin de compte. On ne pensait pas que c'était de cette façon-là, mais ça a de l'air que c'est ça.

2645 Donc, rapidement. La mission, le CLD de la Vallée-de-l'Or a pour mission de favoriser, en étroite collaboration avec ses partenaires, l'innovation, le développement autant économique que social, et l'entrepreneuriat, afin de stimuler la croissance et d'assurer le bien-être de la collectivité de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Donc ça, c'est le mandat, la mission, en fin de compte, du CLD.

2650 Introduction – En tant qu'organisme en développement local, le CLD de la Vallée-de-l'Or désire déposer un mémoire sur le projet d'agrandissement et du pourcentage des aires protégées dans le secteur de la MRC de la Vallée-de-l'Or. La raison qui nous interpelle à déposer ce document provient du fait que le gouvernement, par le biais de son ministère de l'Environnement et du Développement durable, et cetera, planifie l'augmentation des aires protégées dans notre MRC sans, au préalable, avoir fait une étude socioéconomique.

2655 Et ça, c'est vraiment, nous, la question qu'on était venu poser lors de la première audience, c'est qu'on avait demandé comment, est-ce qu'il y avait des études socioéconomiques qui étaient planifiées ou faites avant de déterminer, soit des augmentations ou d'implanter des aires protégées, parce qu'on disait qu'il y avait des conséquences, que l'étude socioéconomique permettait... les conséquences que peut avoir l'implantation de ces agrandissements de ces  
2660 nouvelles aires protégées.

2665 Considérant qu'une fois qu'une aire est protégée, vous l'avez dit tantôt vous-même, aucune intervention ne peut survenir dans celle-ci, il est du devoir du gouvernement de s'assurer que les conséquences socioéconomiques se doivent d'être documentées suffisamment pour minimiser les impacts socioéconomiques que pourrait avoir l'agrandissement de ces aires.

2670 Et ici, comme on dit, ou en tout cas depuis ce soir que j'écoute toutes les présentations, que ce soit du côté écologique, du côté économique, du côté municipal, et cetera, je pense que vous avez plusieurs personnes qui ont amené beaucoup de bons points, et c'est décevant, par contre, quand tu viens dans une audience et tu viens demander, voir, si ça c'est pris en considération, les points qui sont mentionnés là, et qu'il n'y a rien qui semble être pris en considération autre que, comme on le dit ici : l'improvisation n'a tout simplement pas sa place dans ce genre de décision, parce que les conséquences, à court, moyen et long terme, peuvent un impact à longue durée.

2675 Dans les constats, un petit constat bien intéressant, il est intéressant de savoir que selon un extrait du *Portrait du réseau des aires protégées au Québec*, qu'on a tiré à partir du site de l'Action boréale, entre la période 2002 à 2009, que c'est dans la zone boréale que le réseau des aires protégées a connu la plus grande progression durant la période 2002-2009. En 2002, la proportion de cette zone en aires protégées était de 2,46 % alors qu'en 2009 elle atteint 9,05 %.

2685 Donc, c'est quand même le fun de voir qu'il y a eu des choses qui se sont... qu'il y a des aires protégées qui se sont améliorées, parce que nous, on n'est pas là pour dire de ne pas en faire, mais on dit : prenons le temps et prenons les connaissances qu'on a avant de déterminer les endroits qu'il faut en placer et en mettre.

2690 Planification à long terme. Il est important qu'une planification à court, moyen et long terme ne soit pas prise à la légère par ceux et celles qui font l'exercice de mettre en place l'agrandissement de ces aires protégées, car pour une MRC comme la nôtre, une grande partie de l'activité économique est basée sur ses lacs, ses rivières, la forêt, le tourisme dont la chasse, la pêche et, naturellement, le secteur minier, et naturellement le secteur forestier, qu'on disait, en présentant comme la forêt.

2695 Il est du devoir de ces professionnels de mettre en relief toutes les interactions possibles pouvant avoir un impact sur le milieu projeté avant d'agrandir les pourcentages d'aires protégées qui pourraient avoir un effet négatif, naturellement, sur l'économie de notre territoire.



2700 Considérant que l'industrie forestière a besoin de ces territoires de coupe pour maximiser ses rendements, que les pourvoies à droit exclusif ont besoin des compagnies forestières pour entretenir les chemins d'accès créés à même les chemins forestiers – parce que plusieurs de ces  
2705 pourvoies-là sont situées dans des endroits paradisiaques à notre milieu, souvent c'est les compagnies forestières, c'est grâce aux chemins forestiers que ces endroits-là ont pu être mis en disponibilité – pour entretenir leur chemin d'accès, comme on le disait, et que finalement le gouvernement ne peut improviser sur la simple volonté d'augmenter le pourcentage d'aires protégées, et qu'on pourrait peut-être dire une volonté politique.

2710 Nous espérons que le gouvernement aura à coeur le développement de nos régions en prenant le temps de bien documenter, socioéconomiquement parlant, la résultante devant agrandir et/ou implanter de nouvelles aires protégées.

2715 Et comme je l'ai dit encore – j'écoutais tantôt autant du côté de monsieur Jacob, autant du côté de monsieur Matte, autant le monsieur au niveau de la trappe – je pense qu'il y a beaucoup de pistes de solutions qui sont intéressantes. La problématique qu'on voit dans des dossiers comme ça, c'est beaucoup une façon de faire qui, comment dire, qui est tout simplement un processus. On ne se pose pas de question, on place ça là, et ça finit là. Et c'est ça qui nous interpelle, nous, dans ce cas ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

2720 Merci, Monsieur Dufour. Alors, Monsieur Haemmerli!

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui. Je ne sais pas comment la poser de façon diplomatique.

**M. PIERRE DUFOUR :**

2725 Gênez-vous pas.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2730 Non, non, mais c'est parce qu'il y a certainement – j'en viens à vos propos – il y a certainement une volonté gouvernementale de protéger une certaine partie du territoire. Il me

semble, même si les moyens sont limités comme l'ont dit plusieurs ce soir, il me semble que le ministère du Développement durable, et cetera, a quand même démontré, en première partie puis dans d'autres dossiers, qu'il y avait quand même une démarche avec une certaine rigueur, là. Alors, c'est votre façon de qualifier la démarche d'improvisation que j'aimerais que vous élaboriez un petit peu ici.

**M. PIERRE DUFOUR :**

Bien, moi, j'ai de la misère à comprendre que lorsque tu viens dans une audience et que tu demandes : « Vous avez déterminé telle aire protégée, d'accord. Est-ce que vous pouvez m'expliquer socioéconomiquement parlant pourquoi vous avez choisi ça? Quelles sont les prérogatives qui vous disent que ça vaut la peine de classer ça, de protéger ça? » Et qu'on n'est pas capable, le représentant du ministère qui, je pense, est ici dans la salle ce soir, n'est pas capable de nous répondre mieux que nous dire : « Bien, c'est ça qui a été choisi puis c'est l'endroit qu'on a planifié. »

Moi, je m'excuse, mais je pense que lorsqu'on prend des décisions... parce qu'on le dit. On ne peut plus rien faire avec cette aire-là par la suite. On ne peut même pas aller chercher le bois brûlé qui ne sert pas tant que ça à la régénération de la forêt. Vous avez juste à vous promener sur le chemin entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais, vous allez voir les forêts qui ont été brûlées là, qui n'ont pas eu de grands impacts de repoussage depuis le temps que ça a été fait, et c'est des incendies de v'là déjà quelques années.

Donc, j'ai de la misère à comprendre qu'on puisse prendre des décisions, malgré tout le bon vouloir, comme on pourrait dire, politique, j'ai de la misère à comprendre qu'on puisse prendre des décisions qui ont des impacts à long terme, sur une base qu'on n'est pas capable de répondre, dans une audience, pour quelle raison on a choisi tel emplacement ou tel milieu ou pourquoi qu'on a délimité à telle grandeur, telle superficie l'espace qu'on veut protéger.

Moi, c'est sur cette intervention-là que nous, on a de la misère à comprendre. On ne dit pas de ne pas protéger les aires. On ne dit pas : vous ne pouvez pas protéger une biodiversité intéressante à des endroits, c'est pas ça qu'on dit. C'est qu'on dit : est-ce qu'on peut documenter les endroits suffisamment, s'assurer que de façon sociale, de façon économique, qu'on réponde aux besoins?

2770 Et quand j'écoute les discours que j'entends ici, ce soir, c'est un peu ça qui ressort. Que ce soit du côté écologique ou du côté économique, c'est la même chose, au bout de la ligne, que tous les intervenants ont dit. Quand on prend le temps de regarder... ils ont peut-être synthétisé davantage à leurs besoins directifs. Mais quand on regarde ça, c'est qu'on ne semble pas savoir pourquoi on détermine des aires protégées à des endroits bien précis, autres que pour dire : on fait une aire protégée parce qu'il faut rencontrer un pourcentage. C'est là que, je pense, qu'il faut peut-être se poser la question.

2775 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Et en la prenant sous un autre angle, quel est le message que vous aimeriez que la commission passe au gouvernement?

2780 **M. PIERRE DUFOUR :**

2785 Bien, je pense qu'une aire protégée... il faut penser à protéger des aires, ça, il n'y a pas de problème de ce côté-là. Mais il faut regarder quels sont les endroits les plus stratégiquement parlant qui ont le meilleur impact biodiversité au parlant, mais aussi, de l'autre côté, qui ont peut-être le moins de conséquences économiquement parlant.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2790 Donc, en fait, si je lis entre les lignes, ce que vous déplorez c'est l'absence d'étude économique?

**M. PIERRE DUFOUR :**

2795 Exactement. Définitivement. Définitivement que ça fait partie de ça.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Merci, Monsieur Dufour.

2800

**M. PIERRE DUFOUR :**

Merci.

2805

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Avant de passer aux rectifications, s'il y a lieu, j'aimerais mentionner qu'il y a quelqu'un qui a oublié une clé de voiture au bureau, sur la table en arrière. Alors, si vous voulez juste vérifier que vous avez bien votre clé de voiture pour quitter ce soir.

2810

Est-ce qu'il y a rectification? Monsieur Bouchard? Non? Tout est beau? Oui.

2815

Alors, donc, ceci met fin à la première séance de la deuxième partie de l'audience publique. La commission d'enquête va poursuivre l'audience ce jeudi 17 janvier, à compter de 13 h 30 à Témiscaming. Et la semaine prochaine, nous serons, le 23 janvier à 13 h 30, à Campbell's Bay.

L'horaire et les coordonnées des séances sont disponibles à l'arrière de la salle, si vous êtes intéressés.

2820

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions sur le site Web du BAPE, de même que dans les centres de consultation. Ces centres demeurent ouverts tout au cours du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport.

2825

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit aussi. Vous aurez jusqu'au 30 janvier prochain pour le faire, maximum sept jours après la dernière séance.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

2830

Après les séances de cette semaine et de la semaine prochaine, la commission poursuivra ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard dans les six mois de la fin des consultations.

2835 En terminant, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes  
qui se sont intéressées à ses travaux, en déposant un mémoire. Elle remercie également tous  
ceux qui se sont intéressés à ses travaux en assistant à l'audience ou en la suivant sur Internet  
par le biais de la Webdiffusion.

2840 Je vous souhaite donc bonne fin de soirée et à jeudi après-midi.

**AJOURNEMENT**

\*\*\*\*\*

2845 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment  
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des  
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2850 ET J'AI SIGNÉ :

---

Yolande Teasdale, s.o.